

Budget Primitif 2024 (BP) de la Métropole Rouen Normandie

Note de présentation

À la crise sanitaire mondiale et à la crise environnementale se sont ajoutées en 2022 une guerre terrible en Europe avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie et une crise de l'énergie, dont on sait qu'elle a eu des conséquences immédiates et concrètes pour les habitants du territoire de la Métropole Rouen Normandie. Ces dernières sont encore aujourd'hui au cœur des préoccupations de nos concitoyens et de l'ensemble des acteurs économiques publics et privés. 2023 n'a pas dérogé à ce contexte alarmant tant sur le plan climatique qu'économique et géopolitique : hausse des prix, notamment de l'énergie, succession de canicules et d'incendies, vague de sécheresse massive, poursuite de la guerre en Ukraine, conflit majeur au proche Orient et inquiétudes liées à l'extension de ce conflit dans la région.

La sobriété est désormais la mesure des choses. Face à la crise de l'énergie et à l'inflation, nous avons su adapter notre fonctionnement et faire des choix, tout en maintenant le cap de la transition social-écologique, à l'image des premiers résultats encourageants du plan de sobriété adopté à l'unanimité de notre Métropole à la fin 2022, qui a permis de renforcer la limitation de l'éclairage public nocturne (- 23% de consommation électrique dans ce secteur depuis 2016 en incluant l'impact du remplacement des éclairages vétustes par des éclairages à leds), la gestion toujours plus rigoureuse des ressources, ou encore l'optimisation du chauffage, et des dispositifs exceptionnels de soutien aux communes mis en place par notre Établissement. En un an, dans le cadre du plan sobriété, les consommations énergétiques directes de la Métropole ont diminué de 9,5 %. L'ébranlement planétaire ne doit pas nous détourner de nos objectifs. Au contraire, il nous conforte dans nos choix pour un monde plus résilient, plus juste économiquement et socialement, un monde tourné vers les grands enjeux de la transition social-écologique qui seule peut nous protéger des périls qui menacent et préserver le vivre ensemble.

Les finances saines de la métropole permettent de présenter un budget primitif 2024 conforme aux orientations budgétaires précédemment débattues. Il intègre le maintien d'un haut niveau d'investissement, axé en particulier sur, la transition social-écologique, le développement durable du territoire, l'amélioration du cadre de vie et la protection des populations. Cependant, cet objectif ne pourra être atteint qu'avec un effort très important notamment concernant les dépenses de fonctionnement en 2024.

Il faut par ailleurs rappeler que de grandes incertitudes demeurent quant à la pérennité des dotations de l'Etat tout au long de la mandature. Nous nous situons dans un contexte budgétaire très incertain compte tenu des évolutions de conjoncture dans un environnement inédit et complexe.

I – L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

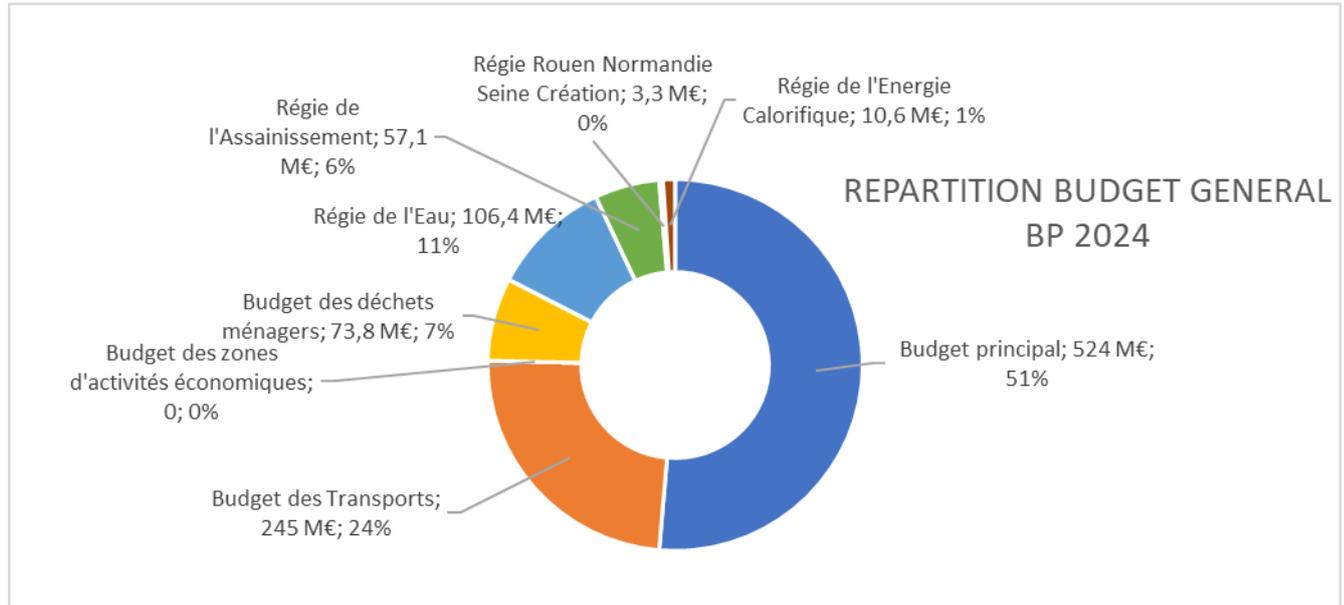
Afin de conserver une cohérence pour les analyses financières, la présentation du budget 2024 présente différents retraitements dont des retraitements de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et le retraitement des subventions d'équilibre du budget principal vers le budget des transports et le budget des déchets ménagers.

Le budget général pour l'année 2024 s'équilibre, tous budgets confondus, à 1,02 mds €. Il est reparti sur 8 budgets :

- Budget principal
- Budget des Transports
- Budget des déchets ménagers
- Budget des zones d'activités économiques
- Régie de l'Eau

- Régie de l'Assainissement
- Régie Rouen Normandie Seine Création
- Régie de l'Energie Calorifique (réseaux de chaleur)

Le budget des zones d'activité ne présente pas de crédits budgétaires sur l'exercice 2024.



II - Budgets principal, des transports, des déchets ménagers et des zones d'activités

Equilibre global (budgets principal, des transports, des déchets ménagers et des zones d'activité)

- Le budget global pour 2024 (mouvements réels) s'équilibre à 842 M€ pour ces 4 budgets.
- La CAF Brute résultant de ces quatre budgets s'élève à 53,8 millions d'euros, en hausse par rapport à l'an dernier (42,5 M€ au BP 2023).
- Le niveau des dépenses d'investissement proposé est en augmentation (294 M€ contre 269 M€ en 2023).
- La capacité de désendettement théorique à fin 2024 issue de ce projet de BP s'élève à 11,46 années contre 12,7 années au budget primitif 2023 pour ces 4 budgets.

Recettes réelles de fonctionnement

Le montant total des recettes de ces quatre budgets s'élève à 556 M€. Parmi les principales recettes, nous pouvons citer :

○ Fiscalité et dotations de l'Etat

	CA 2023 Prévisionnel	BP 2024	Variation
<u>Impôts Entreprises</u>			
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	48 124 795	49 520 000	
TASCOM (surfaces commerciales)	7 379 383	7 490 074	
IFER (infrastructures de réseaux)	2 420 614	2 527 121	
Sous-total	57 924 792	59 537 195	
<u>Impôts Ménages</u>			
Taxe habitation (TH) résidences secondaires et logements vacants	2 363 856	2 469 747	
Taxe Foncier non bâti (TFNB)	94 926	99 672	
Taxe Additionnelle Foncier Non Bâti (TAFNB)	716 318	752 134	
Sous-Total	3 175 100	3 321 553	
<u>Impôts consommateurs</u>			
Taxe sur la valeur Ajoutée (TVA/ Ex part TH)	60 957 235	63 712 200	
Taxe sur valeur Ajoutée (TVA/ Ex part CVAE)	41 439 912	43 312 791	
Sous-Total	102 397 147	107 024 991	
<u>Impôts mixtes</u>			
GEMAPI		5 500 000	
Sous - Total	0	5 500 000	
<u>Compensation de l'Etat</u>			
Compensations fiscales	17 403 696	17 908 000	
DCRTP	20 191 544	20 191 544	
FNGIR	38 806 529	38 806 529	
Sous-total	76 401 769	76 906 073	
<u>Dotations de l'Etat et péréquation</u>			
DGF	60 669 133	59 880 825	
FPIC	5 232 656	5 232 656	
Sous-total	65 901 789	65 113 481	
Total fiscalité et dotations de l'Etat	305 800 597	317 403 293	+3,79%

○ **TEOM**

La TEOM concerne à la fois les entreprises et les ménages (propriétaires occupants et locataires).

Néanmoins, ce produit ne suffit pas à équilibrer le budget des déchets. Le budget principal doit abonder ce budget par une contribution annuelle.

Le taux de TEOM est de 8,06%. Ce taux s'applique de manière homogène sur l'ensemble du territoire de la Métropole depuis 2020. Le produit total prévisionnel s'établit à **55 M€**.

Pour 2024, il est proposé, comme en 2023, de ne pas modifier le taux unique de **8,06%** pour les contribuables du territoire et de poursuivre le travail sur la maîtrise des dépenses et la diminution des déchets produits.

○ **Evolutions fiscales 2024**

Hypothèses fiscales proposées pour 2024	
IMPOTS ENTREPRISES	
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	Le taux voté par la Métropole sera proposé inchangé à 26,5%. Hypothèse d'actualisation des bases de +2,9% compte tenu de l'analyse des « dominantes » de la Métropole (80% des bases fiscales).
TASCOM (Surfaces commerciales)	Impôt lié à la surface commerciale et au chiffre d'affaires. Estimation 2024 +1,5%
IFER (infrastructures de réseaux)	Hypothèse sur la base de l'inflation 2023 hors tabac (+4,4 % selon l' Insee) sur les bases.
IMPOTS MENAGES	
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	Les valeurs locatives suivront l'inflation 2023 IPCH (+ 5%). Taux inchangé.
Taxe d'habitation sur les logements vacants	Hausse estimée de +1,5% en 2024. En parallèle, la Métropole doit rembourser les demandes de dégrèvements (prévision : -150 K€). Taux inchangé.
Taxe foncière sur le non-bâti	Taux voté par la Métropole constant à 2,6%. Hypothèse de +5% (idem taxe habitation)
Taxe additionnelle sur le foncier non-bâti	Estimation +5 % en 2024 sur les bases. Taux inchangé.
IMPOTS CONSOMMATEURS	
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) Ex taxe habitation résidence principale et Ex CVAE.	Pas de pouvoir de taux local. Hypothèse de croissance nationale de 4,5 % par-rapport au réel 2023 (qui est inférieur aux prévisions).

IMPOTS MIXTES	
TEOM – Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (entreprises et ménages)	Taux unique sur l'ensemble du territoire. Progression envisagée sur 2024 : +3,88 % (bases). Taux inchangé.
GEMAPI (entreprises et ménages) nouvelle taxe 2024	Montant prélevé sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe foncière sur le bâti et non bâti et sur la CFE.

Le taux d'imposition de la CFE (cotisation foncière des entreprises) est aujourd'hui de 26,03%. Ce taux reste inférieur à la moyenne des taux de CFE sur l'Hexagone (29,85%) pour les EPCI.

La Métropole Rouen Normandie fait partie des six Métropoles de France (sur un total de 20) ayant un taux de CFE les plus bas (entre 25 et 26%).

Le produit de CFE 2022 pour la métropole de Rouen s'élève à 119 € par habitant à comparer par exemple à Toulouse Métropole dont le produit s'élève à 248 € par habitant ou Bordeaux Métropole (173 € par habitant).

Par ailleurs, il convient de rappeler que les entreprises industrielles ont été exonérées de CFE à hauteur de 50% depuis 2021. De plus, la Métropole a mis en place une politique fiscale avantageuse et unique en France depuis 2022 pour l'implantation des nouvelles entreprises : exonération à 100% de la CFE pendant trois ans, exonération pendant 5 ans (de 33% à 100% pour les entreprises en secteur AFR et ZAIPM) et exonération à 100% pendant 7 ans pour les jeunes entreprises et entreprises universitaires. Ainsi en 2022 et 2023 1 647 entreprises ont effectivement bénéficié de cette exonération sur demande auprès du Service des Impôts des Entreprises (SIE) dont elles dépendent. Cela représente une exonération cumulée sur 2 ans de 781 k€ au profit de la création d'entreprise.

Enfin, la Métropole confirme sa politique fiscale à destination des ménages : aucune hausse de fiscalité sur le foncier bâti, la TEOM, et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Il convient de rappeler que notre Etablissement ne lève pas de taxe foncière sur les propriétés bâties des ménages. A ce titre, la Métropole fait partie des quatre métropoles à ne pas avoir activé cet impôt.

○ **Versement Mobilité (V.M.)**

Au 1er janvier 2020 et selon la loi d'organisation des mobilités dite LOM, le versement transport s'est transformé en « Versement Mobilité » pour faciliter le financement de mobilités alternatives à celles qui sont prises en charge actuellement (autopartage, vélo, vélo électrique, trottinettes, etc.).

Assis sur la masse salariale, à laquelle est appliquée un taux de 2 %, le Versement Mobilité (VM) est dû par tous les établissements publics ou privés qui emploient plus de 11 salariés sur le ressort territorial d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

Le versement mobilité représente la principale recette du budget transport.

Concernant l'année 2023, la croissance à la baisse retenue par la Banque de France (+0.7 %) et l'INSEE (+0.9 %) devrait avoir un impact mineur sur le VM. L'augmentation moyenne des salaires, toujours dynamique, estimée à + 4.6 % cette année ce qui devrait conforter la contribution mobilité. Sur une base moyenne réajustée à +3 %, le niveau prévisionnel du VM pour 2024 pourrait avoisiner 118 M€.



Ces recettes représentent 490 M€, soit 88 % des recettes réelles de fonctionnement de ces quatre budgets.

○ **Autres recettes de fonctionnement**

Les autres recettes de fonctionnement du budget 2024 concernent principalement :

- La dotation de compensation du Département (transferts musés, voirie et compétences sociales) : 16,4 M€,
- L'attribution de compensation des communes : 3,8 M€,
- Les revenus des immeubles : 3,1 M€,
- Les redevances énergétiques : 3,4 M€,
- Les redevances des délégations de services publics : 4,4 M€,
- Le FCTVA : 1,4 M€,
- La dotation globale de décentralisation (D.G.D), transports urbains : 3,3 M€,
- Les forfaits post stationnement : 2,5 M€,
- La taxe de séjour : 1,7 M€,
- Les prestations de services et ventes de produits : 16,8 M€
- Les subventions : 2,1 M€



Dépenses réelles de fonctionnement

Le niveau des dépenses réelles proposé au BP 2024 est en augmentation de 15,32 M€ (soit + 3,15 %) par rapport au montant du budget prévisionnel de 2023. Les dépenses réelles de fonctionnement des quatre budgets s'élèvent à 502 M€.

La Métropole amplifiera en 2024 son action en matière de transition social écologique. Le plan de mobilité, récemment adopté, définit les principes d'organisation de la mobilité et vise à rééquilibrer les modes de transport au sein de la Métropole. La Métropole s'engage à proposer un service complet intermodal à travers des modes de déplacement qui s'adaptent aux problématiques et besoins des concitoyens. Parmi ses actions prioritaires, la métropole accélère la diversification et la décarbonation des déplacements. L'offre de transport en commun a été remaniée, renforcée et

massifiée à travers une réorganisation destinée à répondre aux attentes des métropolitains : un réseau plus pratique, plus performant et tourné vers les mobilités d'avenir, gratuit le samedi. Pour le développement du vélo, la Métropole propose un ambitieux Plan vélo à horizon 2035 avec pour objectifs la multiplication et la sécurisation des pistes cyclables. Le service LOVELO est une grande réussite car il comprend désormais 3 services publics : location de vélo longue durée à tarification solidaire, location libre-service et le stationnement sécurisé. Le succès du covoiturage entraîne des coûts de fonctionnement en augmentation. En matière culturelle, la Métropole s'est fixée des grandes orientations stratégiques pour les 15 prochaines années. Son soutien au projet Capitale Européenne de la Culture 2028 se traduira par une hausse des budgets consacrés à la culture. 2024 sera particulièrement riche en manifestations culturelles sur l'ensemble du territoire métropolitain. Tous les dispositifs mis en place tels que le plan d'égalité femmes-hommes, le plan de lutte contre la pauvreté, le dispositif « territoire zéro chômeur de longue durée », le Fonds d'aide aux jeunes, le contrat territorial d'accueil et d'intégration, le projet « Repérer et mobiliser les publics « invisibles » et en particulier les plus jeunes d'entre eux » ou la participation au Ségur de la santé renforcent et améliorent la qualité du service rendu aux habitants en matière de transition social-écologique, de solidarité, d'habitat, de lutte contre les discriminations et de santé.

Parmi les principales dépenses de fonctionnement nous pouvons citer :

- **S'engager massivement dans la transition social-écologique**

- **Mobilité décarbonée / Exploitation mobilité**

Concernant le domaine des déplacements, la Métropole a engagé une politique d'investissement ambitieuse qui va au-delà des transports en commun, et qui concerne le développement de tous les modes de déplacements durables. C'est ainsi que la Métropole privilégie le développement des modes actifs, défend un maillage routier efficace et adapté et favorise l'intermodalité par l'amélioration des systèmes d'information à l'utilisateur et par l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire. Ces investissements importants engendrent des dépenses d'exploitation pour satisfaire un fonctionnement optimal. Ainsi, les crédits consacrés à l'exploitation et la gestion des projets de mobilité s'élèvent à 137 M€ pour 2024. Les principales dépenses concernent :

- ✓ La contribution forfaitaire d'exploitation auprès de notre concessionnaire transport (incluant la location de vélo Lovélo) : 105,8 M€,
- ✓ L'exploitation des autres lignes de transport (Filor ..) : 7,6 M€,
- ✓ La contribution auprès des TAE (transport de l'agglomération Elbeuvien) : 9,2 M€,
- ✓ Le co voiturage : 2,2 M€,
- ✓ L'exploitation des vélos libre-service : 2,1 M€

- **Environnement, Espaces naturels, biodiversité, agriculture durable**

L'un des objectifs de la Métropole est de préserver et valoriser son patrimoine naturel remarquable entre Seine et forêts pour améliorer la qualité de l'environnement pour les habitants, réduire l'empreinte écologique du territoire et développer la biodiversité.

L'action de la Métropole en faveur de la biodiversité, des arbres et des forêts a été reconnue nationalement par le concours national piloté par l'Office Français de la Biodiversité qui a décerné à la Métropole le titre de « Capitale Française de la Biodiversité 2023 ».

Les actions prévues en 2024 poursuivent cette montée en puissance entamée depuis plusieurs années, marquée par un souci d'innovation, permettant de trouver collectivement des solutions qui fassent de l'environnement un levier pour améliorer le quotidien de tous et un gisement d'activités et d'emplois.

Des crédits seront fléchés sur l'entretien des espaces forestiers et le soutien financier aux acteurs et porteurs de projets en lien avec la charte forestière de territoire. Sur l'année 2024, la métropole s'engagera dans de nouvelles actions en faveur de la nature en ville et plus spécifiquement de l'arbre en ville et de la renaturation des espaces urbains Une attention particulière sera également portée au confortement et à la préservation des continuités écologiques avec un travail sur les trames verte, bleue et noire dans le cadre de l'élaboration du SCOT-AEC et la révision du PLUi.

Les crédits directement consacrés à l'environnement en fonctionnement, hors salaires, s'élèvent à 1,9 M€.

- **Transition énergétique**

Les dépenses prévisionnelles liées à la transition énergétique sur 2024 s'élèvent à 5,9 M€.

Concernant la distribution de l'électricité et du gaz, l'année 2024 sera marquée par le renouvellement du contrat de concession de distribution publique de gaz avec GRDF. Ce contrat modernisé devra mettre en action la volonté de Transition Sociale Ecologique de notre établissement.

S'agissant de l'accompagnement à la transition énergétique du territoire la mission de conseil auprès des communes, des entreprises et des particuliers continueront de se développer afin de permettre l'atteinte des objectifs fixés par le PCAET et le Schéma Directeur des Énergies. La Métropole organisatrice de ce service s'appuie sur ses services mais également sur les ingénieries publiques et privées telles que la SPL Agence Locale de la Transition Énergétique Rouen Normandie (SPL ALTERN), la SEM Axe Seine Energie Renouvelable (SEM ASER), société d'investissement dédiée aux énergies renouvelables à l'échelle de l'Axe Seine, mais également des acteurs tels que le CAUE76, l'ADIL76, la CMA76, les fédérations des différentes filières de la transition énergétique, des associations.

Les missions confiées à la SPL ALTERN constituent un budget significatif. 3,1 M€ seront consacrés en fonctionnement à la contractualisation avec la SPL ALTERN.

- **Réduire et valoriser nos déchets**

L'évolution des modes de vie et de consommation, ainsi que les enjeux de réduction et de valorisation des déchets ont amené la Métropole à engager en 2023 des réflexions sur l'évolution de la collecte, la qualité de service et la modernisation de son réseau de déchèterie. Les projets de la Métropole intégreront les enjeux climatiques et la sobriété énergétique en adaptant lorsque c'est opportun le niveau et l'organisation des services de collecte, compte tenu des contraintes économiques et énergétiques actuelles.

Pour accompagner les changements de comportement nécessaires à la qualité du tri et à l'augmentation de la valorisation des déchets compostables (à la parcelle ou en apport volontaire), le déploiement du Plan Réduisons les Déchets se poursuivra en 2024 pour renforcer les actions déjà engagées, notamment en direction de la réduction à la source, du réemploi et de l'économie sociale et solidaire.

De plus, ces évolutions conduiront à moderniser les équipements existants, comme les déchetteries, ou à développer une carburant vertueuse des véhicules (bennes électriques), tout en limitant les kilomètres parcourus par l'optimisation des circuits. La formation à l'écoconduite sera par ailleurs renforcée.

Le budget des ordures ménagères comprend également l'entretien et le fonctionnement des déchetteries et du garage de Val de Seine.

Les dépenses de fonctionnement consacrées à ces actions et prestations s'élèveront à 41,7 M€ en 2024.

- **Gestion durable de la ressource en eau / Grand cycle de l'eau / GEMAPI**

Les dépenses prévues en section de fonctionnement s'élèvent à 7,8 M€. Ce montant inclut la participation aux syndicats « GEMAPI » et de bassins versants notamment pour le financement d'ouvrages de protection. Ce budget est en hausse, et les hausses vont se poursuivre, mais la métropole a instauré une taxe GEMAPI.

- **Gestion des risques**

Il est prévu sur l'exercice 2024 un montant de 17,5 M€ pour notre contribution au SDDIS, en hausse de 3,5%.

- **Construire un territoire attractif et solidaire**

- **Développement économique**

L'action économique demeure une priorité majeure de la Métropole : Développement industriel et tertiaire, création d'entreprises, rénovation de zones existantes, résorption des friches notamment industrielles, collaboration avec le GPMR ou la CCI, soutien à la transition agriculture. La Métropole continuera, en étroite collaboration avec Rouen Normandie Invest (RNI) et Rouen Normandie Aménagement (RNA), à renforcer sa présence pour répondre aux besoins des acteurs économiques et de l'enseignement supérieur et de la recherche. La transition écologique, la transition numérique, la modernisation des outils productifs et le positionnement du territoire vers les secteurs d'activité d'avenir seront des thématiques particulièrement présentes dans les projets d'actions prévus pour 2024.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 6,2 M€ dont 1,2 M€ au titre de la subvention pour RNI et 1,4 M€ pour la régie Rouen Normandie Création.

Concernant les dispositifs avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui sont mis en œuvre par le biais d'un appel à projet chaque année, la métropole s'engage sur 2024 pour un montant de 0,55 M€ (accompagnement des projets des établissements ESR, soutien aux actions campus, colloques ou soutien de thèse).

Concernant la transition numérique, la stratégie de la métropole est axée autour de la structuration d'une filière « Good Tech » et l'émergence d'acteurs et de solutions qui permettent de répondre aux enjeux d'une société et d'un territoire responsable, durable et solidaire. Il est proposé d'inscrire des crédits pour la participation au salon Vivatechnology, de subventionner l'association Citoyen Tout Terrain pour le projet KESK'IA (cette subvention a permis à 11 jeunes issus d'écoles numériques et des QPV de se former à l'intelligence artificielle), d'adhérer à l'association Campus Cyber Normandie. Un travail sera engagé via l'association Frech Tech Normandie sur le site Innopolis pour conforter la stratégie tech for good et numérique responsable. Afin de permettre à des acteurs économiques de s'engager durablement dans une démarche numérique responsable, des actions et des événements seront organisés sur l'exercice 2024.

Concernant la transition écologique, la métropole participera à la réalisation du salon des solutions durables qui sera reconduit sur 2024. En 2023, la métropole a renforcé le soutien à la chambre des métiers et de l'artisanat afin de poursuivre l'action « Eco défis » par de nouvelles actions : augmenter la labélisation d'entreprises sur le territoire, initier des diagnostics mobilité, ou initier des diagnostics « déchets et rejets. Pour rappel, l'action « Eco défis » vise à mobiliser collectivement les artisans du territoire sur des engagements dans la transition social écologique. Sur 2024, ces actions seront poursuivies.

Le dispositif d'aide à l'immobilier « Dynamique Location » est reconduit sur 2024 (0,15 M€) pour répondre aux sollicitations des entreprises classiques ou ESS.

La Métropole versera une subvention au syndicat mixte de l'aéroport pour 0,6 M€ (montant stable), pour assurer le fonctionnement courant de la plateforme.

- **Tourisme**

Le budget tourisme pour l'exercice 2024, en section de fonctionnement, est prévu à hauteur de 2,7 M€.

La Métropole continuera de soutenir fortement sur 2024 Rouen Normandie Tourisme et Congrès (RNTC), qui fléchera notamment des actions autour de la qualité du tourisme. La participation de la Métropole au budget de RNTC s'élève à 1,98 M€.

Les autres dépenses en fonctionnement concernent le développement du tourisme durable. Un budget d'animation est prévu pour la valorisation de la côte Sainte Catherine dans le prolongement de l'étude (événementiel descente aux flambeaux). De plus, des crédits seront inscrits pour réaliser l'entretien des chemins de randonnées.

Concernant les cotisations, la métropole adhère depuis plusieurs années au comité d'itinéraire « la Seine à vélo ». Depuis 2022, la métropole adhère à Acteurs du tourisme durable pour afficher l'ambition de la Métropole en la matière et à France Congrès Evènements, association fédérative dédiée au tourisme d'affaires. Depuis 2023 la métropole adhère à l'institut pour la Ville et le commerce afin d'améliorer la veille thématique. La métropole soutiendra en 2024 la Galerie des Arts du Feu.

Dans la poursuite du plan de relance commerce approuvé en septembre 2021, la Métropole a subventionné en 2023 plusieurs programmes d'animations commerciales portées par les associations de commerçants de Rouen, Duclair, Grand Quevilly, Mesnil Esnard et du Pays d'Elbeuf.

La Métropole a également subventionné les Vitrites de Rouen pour déployer un dispositif de chèques cadeaux sur l'ensemble du territoire.

Au vu des résultats obtenus en 2022 et 2023, il est pertinent de pérenniser ces actions c'est pourquoi la même enveloppe sera inscrite sur 2024 (160 000 €).

Culture

En matière de développement culturel, l'ambition forte de la métropole et la trajectoire fixée à l'horizon 2028 nécessitent un budget important avec une hausse prévue en 2024. Son implication pour le projet Capitale Européenne de la Culture entraînera des dépenses nouvelles. Le budget 2024 s'élève à 17,5 M€. Parmi les principales dépenses, la Métropole versera des contributions pour :

- ✓ L'association Rouen Capitale Européenne de la Culture : 0,8 M€,
- ✓ La régie du 106 : 1,4 M€
- ✓ La régie des équipements culturels : 1,5 M€
- ✓ L'EPCC du Cirque Théâtre d'Elbeuf : 1,7 M€
- ✓ L'EPCC Opéra de Rouen : 1,8 M€
- ✓ L'EPCC Esadhar (école des beaux-arts) : 1,4 M€
- ✓ L'Association Normandie Impressionniste : 0,3 M€

Outre ces contributions, la Métropole participera à de nombreuses manifestations d'actions artistiques, culturelles et patrimoniales sur l'ensemble du territoire. Peuvent notamment être cités parmi les manifestations habituelles le festival « Spring », le festival Seine Urbaine, le Festival Vivacité, Jours de fête mais également de nombreux événements comme Forêt Monumentale 2, la pérennisation de Nuit Blanche ou le dernier volet du projet Pavillon-s Témoins de la chorégraphe E. Vo Dinh.

Enfin concernant le budget 2024, la réunion des Musées métropolitains proposera une offre diversifiée et renouvelée dans le cadre de la 5ème édition du festival Normandie Impressionniste. A l'occasion de Normandie Impressionniste 2024, la RMM engagera des actions de médiation à destination de tous les publics pour renforcer la cohésion sociale dans un esprit de promotion des droits culturels. La RMM sera particulièrement attentive à la parité des auteurs dans le cadre des publications autour des expositions et lors des événements culturels et scientifiques. Des crédits importants sur 2024 sont fléchés pour la mise en œuvre du projet « chantier des collections ». Outre ces 2 projets, la programmation et les actions de l'année visent à rendre les collections accessibles au plus grand nombre, à promouvoir la création artistique contemporaine, à susciter la curiosité et l'intérêt autour d'expositions temporaires, dans une approche participative, partenariale et territoriale.

- **Sports et loisirs**

Les dépenses relatives aux sports s'élèveront à 11,4 M€ et concerneront d'une part le soutien aux activités des grands clubs qui contribuent au dynamisme et à la promotion de la Métropole en accentuant le soutien aux équipes féminines de haut niveau. Pour la saison 2023 – 2024 le montant des subventions versées aux clubs féminins dont la discipline est reconnue d'intérêt métropolitain augmente de 63 % par rapport à la saison précédente. Les subventions versées aux clubs féminins représentent 50 % du budget total de fonctionnement des équipes. Toutes disciplines sportives confondues, la Métropole accompagnera, en 2024, 63 équipes sportives de haut-niveau (équipes évoluant en championnat de France professionnel ou amateur de niveau national). Pour 2024, la métropole participera au sport santé en accompagnant sous la forme d'une subvention annuelle à l'association Vital'Action qui assure la coordination de l'ensemble des maisons sport santé labellisées et présentes sur le territoire de la Métropole. Concernant le soutien au sport pour les personnes en situation de handicap, la Métropole a instruit 6 dossiers pour l'achat d'équipement sportif handicap et subventionné 3 athlètes de haut niveau en situation de handicap. Pour 2024, il est proposé de reconduire les crédits.

A noter que la Métropole soutiendra en particulier et de façon importante les grands événements sportifs suivants : le meeting d'athlétisme de Sotteville-lès-Rouen, le Perche Elite Tour et le Tournoi de tennis féminin international WTA, événement sportif international féminin de référence qui évoluera en 2024 en catégorie supérieure (tournoi WTA 250) et sera par ordre d'importance le 2^{ème} tournoi indoor sur terre battue féminin au monde après celui de Stuttgart, classé WTA 500. La Métropole versera sa contribution à la régie des équipements sportifs pour 1,9 M€. Cette régie gère l'exploitation du Kindarena et du stade Diochon.

- **Santé, Solidarité, Emploi**

Depuis le début du mandat les politiques de solidarité et de cohésion sociale portées par la Métropole se sont développées. En outre la montée en puissance du rôle de la Métropole dans le domaine des politiques de solidarité et de cohésion sociale pour faire face aux conséquences économiques et sociales de l'épidémie a été fortement amplifiée en 2021.

Les dépenses notamment celles en matière de santé et d'insertion professionnelle, ont été amplifiées.

Elles portent sur des politiques structurelles menées en faveur, de l'emploi et de l'insertion des personnes, de la santé de la population et notamment des plus précaires, de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Concernant Le Plan Territorial de Lutte contre les Discriminations (PTLCD), un groupe de travail s'est réuni pour établir le bilan du PTLCD et travailler sur l'état des lieux des besoins afin de définir les priorités pour les prochaines années. Sur 2024, le groupe de travail poursuivra ses travaux autour de l'élaboration du diagnostic de territoire et l'élaboration des orientations du futur contrat de ville en matière de lutte contre les discriminations. La Métropole versera des subventions aux associations dans le cadre de l'appel à projets annuel et financera des actions de sensibilisation autour des discriminations dans le cadre du mois de la tolérance.

Concernant la stratégie santé, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 69,12% en 2024 par rapport à 2023 (0,6 M€).

L'augmentation de l'enveloppe « Subventions santé » est principalement due :

Aux engagements pluriannuels pris avec l'UFR santé de l'Université de Rouen à hauteur de :

- ✓ 500 000 € par an en moyenne sur 5 ans pour la création de postes d'enseignants / chercheurs dans différentes spécialités médicales (465 000 € en 2024 contre 300 000 € en 2023) ;
- ✓ 276 000 € sur 3 ans pour la création de la filière de formation en odontologie. La dépense pour cette année universitaire apparaît pour 2024 à hauteur de 70 000€ et c'est une augmentation nette par rapport au BP 2023.
- ✓ A la mise en place du CLS à hauteur de 40 000 € (30 000 € pour les postes de coordination des CLS communaux et 10 000 € pour les formations « dépistage précoce des cancers »).

La prévention spécialisée est une action éducative en direction des jeunes âgés de 11 à 25 ans. Durant l'année 2022 les services de prévention spécialisée ont accompagné individuellement 1 832 personnes. L'année 2023 a été marquée par :

- ✓ La finalisation du diagnostic confirmant la pertinence de renforcer la prévention spécialisée sur la vallée du Cailly, notamment, sur les communes de Maromme et Notre-Dame-de-Bondeville,
- ✓ Le début des négociations avec les communes de Maromme et Notre-Dame-de-Bondeville,
- ✓ La finalisation des négociations avec les communes concernées pour le renforcement de l'intervention sur les territoires de Elbeuf/Cléon, Petit-Quevilly, Oissel et Sotteville-lès-Rouen,
- ✓ La mise en place d'un groupe de travail thématique avec les associations pour déterminer les actions possibles afin de répondre aux problématiques rencontrées et ainsi outiller les équipes éducatives dans l'objectif d'apporter une réponse adaptée aux mutations sociologiques des jeunes et des territoires et de favoriser l'interconnaissance des actions nouvelles et/ou pertinentes sur les territoires pour permettre aux autres associations de s'en saisir, s'en inspirer le cas échéant. Ces axes répondant à des préconisations de l'évaluation.

Concernant l'année 2024, le budget augmente de 13 % pour atteindre 3,4 M€. Le budget 2024 prend en considération :

- ✓ Le renforcement de l'intervention sur les territoires de Oissel et Petit-Quevilly dont les négociations avec les communes ont été finalisées courant 2023.
- ✓ Le renforcement de l'intervention sur le territoire de la commune de Rouen avec des ETP éducatifs supplémentaires.
- ✓ L'implantation de la prévention spécialisée sur les territoires des communes de Maromme et Notre-Dame-de-Bondeville. Les deux communes ont donné leur accord de principe et les négociations portent sur le montant de leur participation financière

• Renforcer la cohésion territoriale

○ Aménagement durable de l'espace public

26,2 M€ seront dédiés à l'ensemble de ces prestations.

2024 sera dans la continuité de 2023 avec la priorité donnée à la transition social écologique avec un plan de renaturation du territoire de la métropole : lutte contre les îlots de chaleur, végétalisation, création de corridors écologiques, désimperméabilisation des espaces publics et requalification de la voirie. Des crédits pour des prestations d'entretien des espaces publics sont également prévus. La consommation d'énergie électrique sera en nette diminution dans les pôles de proximité du fait de la pose de leds, de la modulation ou du renforcement de l'extinction de l'éclairage public. Les dépenses liées aux coûts énergétiques seront en forte baisse après les pics de 2022 et 2023 du fait également du nouveau marché qui débutera au 1^{er} janvier 2024.

○ Soutien des communes

Les dotations liées à l'intercommunalité s'élèvent à 97,7 M€. La Métropole conservera en 2024, les dispositifs de solidarité créés en fonctionnement et en investissement au bénéfice des communes. L'attribution de compensation s'établira à 86,7 M€. La dotation de solidarité communautaire (DSC) s'élèvera à 10,9 M€. Comme pour 2023, la métropole proposera en 2024 un fonds d'aide à l'aménagement pour les petites communes (FAA) à hauteur de 75 K€ en fonctionnement. Pour rappel, ce dispositif contribue à alléger les charges des communes du territoire de moins de 4 500 habitants en matière d'entretien des bâtiments et des espaces publics non Métropolitains.

• Assurer une gestion performante des ressources de la Métropole

○ L'évolution des dépenses de personnel

Outre les dépenses correspondant aux salaires, le chapitre 012 intègre également les crédits dédiés à la santé (médecine, prévention, hygiène et sécurité) et à l'action sociale pour les agents. La Métropole participe à la protection sociale complémentaire (mutuelle et prévoyance) des agents

qu'elle emploie et a augmenté sa participation au 1er janvier 2022. Elle a aussi revalorisé au 1^{er} septembre 2023 la valeur faciale du titre restaurant de 0,80 €, tout en maintenant sa participation employeur à 60%.

Les crédits dédiés aux frais de personnel au regard du chapitre 012 des 4 budgets s'élèveront à 83,8 M€ pour 2024, (79,5 M€ en 2023). Il est à noter que l'impact de la mutualisation des DSI de la Ville de Rouen et de la Métropole a été neutralisé dans cette estimation puisqu'elle fera l'objet d'une contrepartie financière. La masse salariale représente en projection 16 % des crédits de fonctionnement de ces 4 budgets. En y incluant les régies, la masse salariale augmentera de 5 % de BP à BP.

Cette estimation intègre notamment :

- Quelques créations de postes notamment pour la GEMAPI ou la recherche de financements notamment européens,
- Un renforcement des enveloppes de renfort/remplacement provisoires pour améliorer la qualité du service public,
- L'impact de la décision de 5 points d'indice majoré supplémentaire à compter du 1^{er} janvier 2024 prévue pour la fonction publique, ainsi que l'impact des évolutions du point d'indice,
- Le versement en janvier prochain de la prime pouvoir d'achat aux montants plafonds du décret à tous les agents pouvant y prétendre,
- La monétisation possible des comptes épargnes temps (jusqu'à 5 jours par an).

○ **Moyens d'actions de la Métropole**

Au-delà de la gestion des dépenses de personnel, les objectifs en matière de ressources internes, supports des politiques publiques, doivent permettre une optimisation des moyens et viser une simplification administrative. La Métropole Rouen Normandie maintiendra ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cette maîtrise est indispensable afin de dégager un autofinancement durable rendant possible la poursuite du programme pluriannuel d'investissement.

La Métropole s'adapte constamment aux évolutions des besoins des habitants ou usagers pour proposer une offre de qualité de service tout en optimisant son organisation et en réduisant les coûts de fonctionnement. La gestion immobilière se poursuit en optimisant le patrimoine par la vente de biens non nécessaires à l'exercice des compétences métropolitaines. La Métropole a engagé la rédaction d'un schéma immobilier pour adopter une stratégie complète et structurante, avec une vision à long terme permettant la mise en adéquation des réalisations à court et moyen terme.

La nécessité de mettre en œuvre les mesures décidées dans le cadre du plan de sobriété énergétique va également guider l'action des services.

○ **Frais Financiers (chapitre 66)**

Le montant prévisionnel des frais financiers s'établit à 11,5 M€ contre 8,3 M€ en 2023 du fait des nouveaux emprunts qui subissent la hausse des taux. Selon les anticipations actuelles, le taux moyen de la dette de la métropole ressortira à 2,13 % au 1^{er} janvier 2024. La Métropole bénéficie d'un encours de dette à taux fixe très performant. Lors de ses précédentes recherches de financement, la Métropole a pu bénéficier des conditions de marché très attractives pour optimiser le coût moyen de sa dette à moyen/long terme. A titre d'exemple, le coût moyen des taux fixes mobilisés par la Métropole en 2021 était de 0,69% seulement.

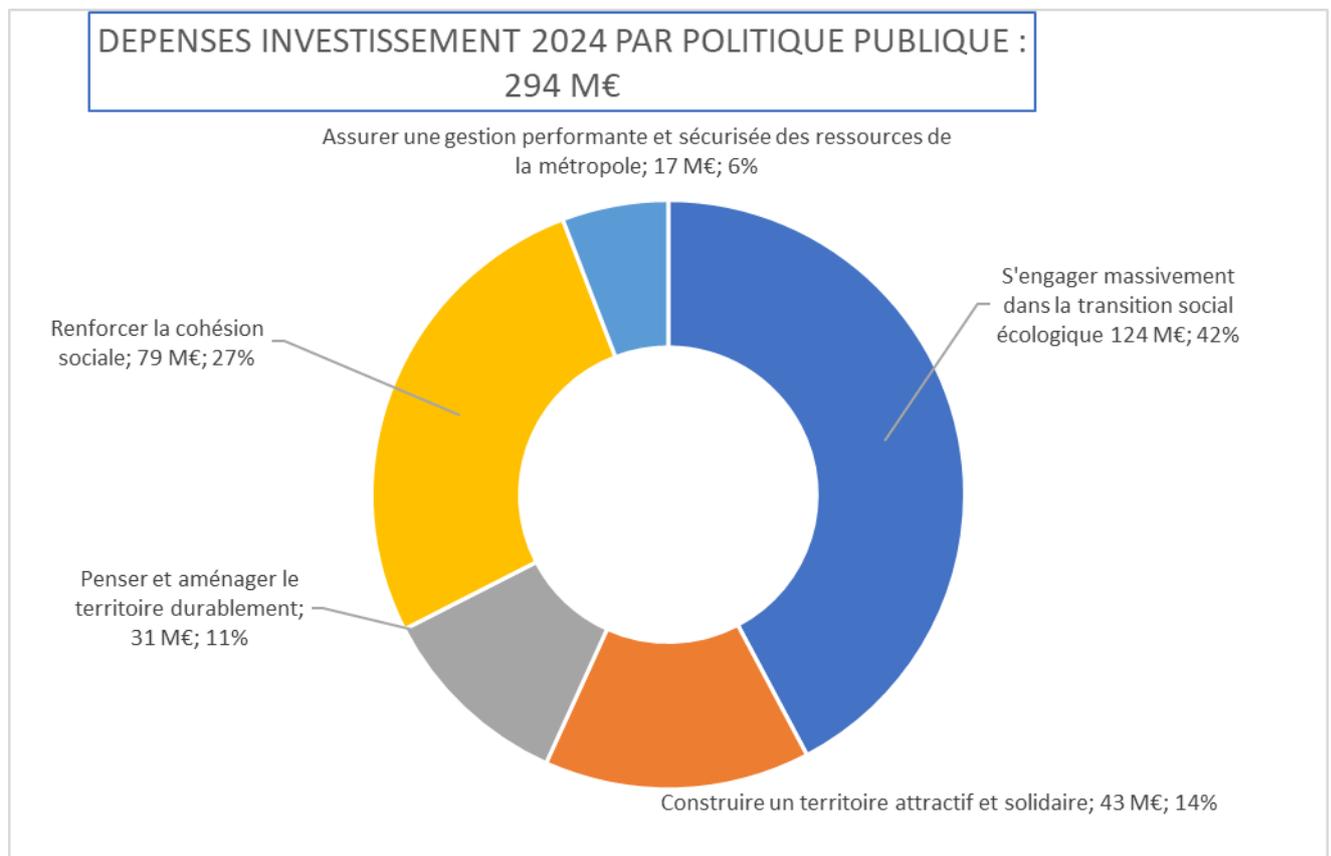
Dès la forte baisse des taux en lien avec la politique monétaire de la BCE, l'objectif de la Métropole était de sécuriser sa dette dans une période de taux propices tout en moyennant à la baisse le coût de la dette. L'encours de dette de la Métropole à taux variable est limité à 7,5%. Cette stratégie de renforcement du taux fixe permet à la Métropole de limiter la sensibilité de son encours à la hausse des taux variables.

Dépenses et recettes d'investissement

La montée en puissance des politiques d'investissement est un axe stratégique majeur. La métropole, bien qu'impactée par le contexte dispose, de finances saines. C'est ce qui permettra en 2024 de maintenir les ambitions fixées en matière d'investissement. Les actions programmées viseront à poursuivre la réalisation de projets stratégiques pour le territoire et seront principalement axées sur le cadre de vie et les services aux habitants, la transition social-écologique, avec toujours un effort important pour la mobilité durable, l'environnement ou l'attractivité du territoire.

Si le programme d'investissement ambitieux à hauteur de 294 M€ en 2024 permet de créer un effet de levier pour le développement du territoire, le budget a été construit en veillant à respecter une gestion performante des ressources et une recherche de l'optimisation du coût des services pour maintenir des capacités financières suffisantes. Le budget de 294 M€ présente des crédits de paiement (CP) liés à des autorisations de programme (AP) à hauteur de 74%.

Dans ce programme, les dépenses d'équipement des 4 budgets de la métropole sont présentées par politiques publiques :



- **S'engager massivement dans la transition social-écologique : 124 M€**

- ✓ Mobilité décarbonée pour tous 77,6 M€

L'action de la Métropole dans le domaine des déplacements se poursuit. Au-delà des transports en commun, la Métropole privilégie le développement des modes actifs, défend un maillage routier efficace et adapté et favorise l'intermodalité par l'amélioration des systèmes d'information à l'utilisateur et par l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire. Grand service public du quotidien, utilisé par des

centaines de milliers d'usagers, les transports en commun représentent le 1^{er} poste budgétaire de la métropole. Parmi les principales dépenses sur 2024 nous pouvons citer :

- Acquisition de matériels roulants pour renforcer la performance et la sécurité du réseau de transport en commun : 51,3 M€ (52 bus articulés électriques pour TEOR prévus entre avril et août, prototype rétrofit de bus et début de l'affermissement de la tranche optionnelle 1 rétrofit et acquisition de 9 bus standards électriques Ebusco).
- Ligne T5 : 14 M€,
- Ligne F1 Aménagement Sud : 3,8 M€,
- Gros entretien, renouvellement du métro : 7,9 M€,
- Aménagements dans les parkings en ouvrages : 2,4 M€
- Territoire d'Innovation de Grande Ambition (TIGA) : 0,4 M€ (MAAS, hyperviseur, etc...)
- Acquisition et travaux pour les bornes de recharges pour le réseau public pour les véhicules électriques.

La politique en faveur du vélo montera en puissance avec la poursuite des travaux de mise en œuvre de plusieurs super connecteurs vélo (liaisons principales traversantes), de multiples pistes cyclables dans les différentes communes, le stationnement des vélos, la mise en place du service de location qui nécessitera à nouveau l'acquisition de VAE et de vélos cargos. Les dépenses sur l'exercice en faveur du vélo s'élèvent à 13 M€ :

- Balade du Cailly : 1 M€,
 - Seine à vélo : 0,4 M€,
 - Etudes et travaux voie verte Duclair Villers-Ecalles : 2,5 M€,
 - Réseaux structurants cyclables : 8,4 M€,
 - Vélo station : 0,6 M€.
- ✓ Environnement, biodiversité, agriculture durable : 10,9 M€

La Métropole poursuivra en 2024 ses actions pour améliorer la qualité de son environnement et réduire son empreinte écologique. L'action de la Métropole en faveur de la biodiversité, des arbres et des forêts a été reconnue nationalement par le concours national piloté par l'Office Français de la Biodiversité qui a décerné à la Métropole le titre de « Capitale Française de la Biodiversité 2023 ». Dans ce cadre, sur 2024 de nouvelles actions en faveur de la nature en ville et plus spécifiquement de l'arbre en ville et de la renaturation des espaces urbains viendront compléter les actions déjà engagées par la Métropole sur l'ensemble des sous trames qui composent la trame verte et bleue du territoire (zones humides, pelouses calcicoles, forêts...). Il est proposé un travail conjoint avec les communes, pour donner un coup d'accélérateur aux projets de renaturation, et notamment le démarrage d'un programme ambitieux de déminéralisation autour des pieds d'arbre. Une attention particulière sera également portée au confortement et à la préservation des continuités écologiques avec un travail sur les trames verte, bleue et noire dans le cadre de l'élaboration du SCOT-AEC et la révision du PLUi.

Les principales dépenses sont les suivantes :

- Renaturation dans toutes les communes : 4,4 M€
- Acquisitions de parcelles silvicoles et de forêts : 0,8 M€,
- Amélioration des espaces et milieux naturels : 0,3 M€,

- Etude biodiversité : 0,4 M€,
- Education à l'environnement et jardins partagés : 0,2 M€.

Dans le cadre de la stratégie d'amélioration de la qualité de l'air, incluant la ZFE, et compte tenu du volume croissant des dossiers, des crédits en augmentation seront proposés pour l'aide à la prime à la reconversion des véhicules : 4 M€ (CP 2024). Plus de 6 M€ ont déjà été versés au titre de ce dispositif.

✓ Accélérer et accompagner la transition énergétique : 2,7 M€

Dans le cadre de ses compétences, la Métropole intervient en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie, de lutte contre la pollution de l'air, de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et de contribution à la transition énergétique, notamment en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments et en favorisant le développement des énergies renouvelables. C'est pourquoi la métropole envisage de mettre en place plusieurs dispositifs auprès des particuliers pour les aider à faire des économies d'électricité, à participer à la sobriété énergétique et au plan climat. Ainsi en 2024, la métropole financera les particuliers à travers le dispositif fonds air bois ou le dispositif de kits solaires.

L'évolution permanente depuis 2009 des exigences attendues en matière de performances énergétiques des bâtiments a imposé de mettre en place une stratégie de rénovation énergétique sur l'existant et de fixer des exigences importantes sur les constructions neuves.

Les dernières constructions réalisées (Ecopolis, le crématorium, le 108) ont toutes été labellisées Passivhaus, garantissant une très haute performance énergétique, bien au-delà de la RT 2012. Cette performance ainsi éprouvée est devenue le standard des exigences sur les projets neufs.

Ainsi, un programme de plusieurs rénovations énergétiques majeures a été lancé et devra être accentué dans les années à venir.

Parmi les principales dépenses, il est proposé d'inscrire 0,8 M€ pour le financement d'installations de chaleur renouvelable en gestion déléguée du fonds territorial dans le cadre du contrat de chaleur renouvelable territorial en cours de préparation avec l'ADEME, 0,4 M€ pour le dispositif KIT solaire, 0,2 M€ pour le dispositif fonds air bois et 0,8 M€ pour l'installation d'équipement de panneaux photovoltaïques.

✓ Réduction et valorisation de nos déchets : 13,42 M€

- 3,3 M€ concerneront le renouvellement de 4 véhicules. En effet, la métropole opère un renouvellement progressif vers des carburations propres et pour 2024 vers une carburant électrique ;
- 1,9 M€ : installations de colonnes enterrées et semi-enterrées ;
- 6,4 M€ : dépenses de pré collecte (dont achat de bacs) ;
- 1,7 M€ : travaux dans les déchetteries.

✓ Gestion durable de la ressource en eau, gestion des risques : 1,4 M€

- En 2024, la Métropole va poursuivre ses actions en faveur de la sécurité industrielle, de la culture de la sécurité des populations et de la préparation individuelle et collective aux événements exceptionnels ;
- Les dépenses d'investissement du budget correspondent principalement à la mise en œuvre des actions du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI), qui concernent la connaissance et la culture du risque inondation.

- Afin de concourir à une meilleure gestion budgétaire, Il a été créé une APCP : Travaux Incendie – amélioration de la défense incendie (DECI) qui regroupe les opérations suivantes :
 - Travaux incendie : nouveaux investissements
 - Travaux incendie : mise en conformité de l'existant (0,4 M€)
 - Renouvellement des hydrants (0,1 M€)
 - Outre ces CP, il a également été prévu 0,2 M€ de CP pour les fonds de concours liés aux travaux effectués par le SDIS (construction de casernes).
- **Construire un territoire attractif et solidaire : 43 M€**
- ✓ Développement économique et enseignement supérieur : 19,9 M€ dont :
 - Rénovation des parcs d'activités : 2,2 M€,
 - Travaux de voirie dans les parcs d'activités : 2,3 M€,
 - Aides aux Entreprises, dispositifs Dynamique immobilier et Dynamique locations : 2,5M€,
 - Enseignement supérieur et recherche : 9,3 M€,
 - Aménagement des quais bas rive droite sur l'ancien site du Panorama : 1,7 M€,
 - Participation au capital (SEMVIT et SPL Parc Expo) : 0,9 M€,
 - Etudes pour le futur centre des congrès : 0,5 M€.
 - ✓ Tourisme, commerce : 5,9 M€ dont :
 - Cœur de Métropole : 3,7 M€ sont inscrits pour finaliser la phase 1 avec des crédits mobilisés en études et travaux pour la rue Beauvoisine. Pour la seconde phase il est prévu sur 2024 le financement d'études de programmation (Pré aux loups, pont Boieldieu) et des études de Maîtrise d'œuvre (Vieux marché, Haute vieille Tour, rue Jeanne d'Arc...),
 - Réhabilitation de l'Office du tourisme : 0,7 M€,
 - Tourisme de randonnée : 1,1 M€ (dont 0,2 M€ pour l'aménagement de la côte Sainte Catherine),
 - Tourisme fluviale : 0,3 M€
 - Aménagement d'aires de stationnement pour les campings car : 0,1 M€.
 - ✓ Culture : 7,83 M€ dont :
 - Diverses acquisitions pour la réunion des Musées Métropolitains (RMM) : 0,7 M€,
 - Centre de réserve et de conservation pour la préservation des collections de la réunion de la RMM : 0,2 M€,
 - Pôle muséal Beauvoisine : 3,6 M€ (crédits de paiement),
 - Travaux Pôle muséal Corneille et Fabrique des savoirs (0,7 M€),
 - Travaux et renouvellement équipement 106 : 0,6 M€,
 - Etudes réhabilitation chai à vin Rouen : 0,2 M€,
 - ESADHaR, aménagement divers : 0,3 M€

- Fonds de concours pour la rénovation de l'Abbatiale Saint Ouen, participation 2024 : 0,75 M€,
- Spectacle Cathédrale de Lumière : 0,13 M€.

Des crédits pourront être proposés en DM quand l'élaboration du « FACIL culture » aura été effectuée.

✓ Sports, loisirs : 3,7 M€ dont :

- Réhabilitation et équipement du stade Diochon : 3,4 M€,
- Travaux de la patinoire Nathalie Péchalat : 0,2 M€,
- Etudes pour la réalisation d'un équipement de pratiques sportives et de cultures urbaines sur l'île Lacroix en remplacement du skatepark devant être démolie dans le cadre du projet Rouen Flaubert : 0,1 M€.

✓ Santé : 5,3 M€ dont :

Outre les dépenses de fonctionnement prévues en 2024 pour la mise en œuvre des axes et des objectifs opérationnels définis dans le cadre de la stratégie santé à l'échelle métropolitaine, des dépenses d'investissement sont également inscrites pour cette thématique. En effet, une autorisation de programme (AP) a été votée pour 17 M€ pour investir dans 10 projets portés par des établissements de santé pivots sur le territoire métropolitain. La hausse du budget s'explique par la mise en œuvre du Ségur de la Santé. Les dépenses 2024 concernent :

- Le projet de reconstruction et de surélévation du bâtiment central afin de regrouper les unités de réanimation et de surveillance continue de Charles Nicolle : 1,25 M€,
- La modernisation des parcours de périnatalité et le regroupement des plateaux médico techniques concernant les activités mères et enfants du pavillon Martainville à Charles Nicolle : 1,7 M€,
- Le développement et la modernisation des activités d'addictologie, de médecine interne et de gériatrie sur le site de Saint Julien à Petit Quevilly : 0,2 M€,
- L'augmentation capacitaire du centre de lutte contre le cancer : 0,4 M€,
- L'acquisition du logiciel ETHOS : 94 K€,
- La construction d'une Maison des femmes : 69 K€,
- La participation à des opérations intra hospitalière à Saint-Etienne-du-Rouvray : 0,55 M€,
- Le regroupement et l'extension des structures adultes et enfants sur un nouveau site à Elbeuf : 0,24 M€.

▪ **Penser et aménager le territoire durablement : 31 M€**

✓ Grands projets urbains, aménagements 14,43 M€ dont :

- Le projet Rouen Flaubert, dont la mise en œuvre a été confiée à RNA qui a fait l'objet d'une concertation entre octobre 2020 et juin 2021 afin de revoir certains aspects du projet : vocation de la frange ouest, aménagement du canal, place de la nature et de la biodiversité, modes de déplacements, formes urbaines, équipements publics. Les travaux d'aménagement de la ZAC se poursuivront sur 2024 en générant des dépenses importantes dans le bilan de concession, notamment pour les travaux du parc canal et ceux des remblais (2ème phase). Le montant de la participation à verser pour 2024 s'élèvera à 7,4 M€.
- Pont Flaubert : raccordement Sud : 4,4 M€. La réalisation des accès définitifs au pont Flaubert en rive gauche, inscrite au Contrat de Plan Etat Région (CPER), fait l'objet d'une convention partenariale de financement entre l'Etat, la Région Normandie, le

Département de Seine Maritime et la Métropole. La contribution globale de la Métropole s'élève à 27 M€, sur la période 2018-2025, pour un coût global d'opération arrêté à 180 M€. Le montant de la participation 2024 tient compte de l'avancement des travaux.

- Mandat Bords de Seine : les travaux d'aménagement des abords du hangar 105, initialement prévus en 2023, seront réalisés en 2024. Ils donneront lieu au versement d'une avance à la SPL de 0,9 M€.
 - Parc Naturel Urbain des Bruyères : 0,5 M€. Le montant de l'Autorisation de Programme s'élève à 24 422 545€ TTC Les prévisions des dépenses 2024 concernent la finalisation des lots travaux et le préfinancement des travaux nécessaires à la réparation des désordres apparus sur les bâtiments. De plus, des crédits sont prévus pour l'acquisition de matériel technique et le financement d'aménagements à la suite des contrôles réglementaires (aire de jeux).
 - Quartier Nouvelle Gare Seine Cité : 0,9 M€. Poursuite des engagements financiers dans le cadre de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine pour affiner la conception technique et environnementale du quartier (élaboration du plan guide), réalisation de diverses études techniques (dont études hydrauliques) et missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (notamment pour la mise en place de la concertation). Des études concernant la redynamisation du quartier existant seront également prévues dont la poursuite de l'étude de stratégie commerciale.
- ✓ Planification Urbaine : 1,3 M€

La Loi Climat Résilience et les arbitrages retenus (révisions concomitantes, SCoT-AEC) ont conduit à reconfigurer les attendus, le champ et la configuration des études et de la conduite des projets de planification urbaine. En 2023, la métropole a souhaité élaborer un Scot AEC et réviser le PLUI en conséquence. En 2024, une AP a été créée pour un montant de 5,2 M€. Le budget global de l'élaboration du SCoT AEC et de la révision du PLUI intègre le financement de la révision du PCAET et l'élaboration de son plan d'actions ; le budget concertation, des études connexes, l'AMO juridique et d'ordonnancement. La métropole va se faire accompagner par des cabinets extérieurs dans la réalisation des documents. Pour 2024, il est prévu des prestations à hauteur de 1,1 M€.

✓ Stratégie foncière : 6,9 M€

L'année 2023 a été marquée par l'approbation en mars d'un document cadre sur la Stratégie Foncière Métropolitaine. L'investissement pour la mise en œuvre de cette Stratégie est estimé à 77 000 000 € sur une période de 15 ans, soit un rythme moyen d'investissement de l'ordre de 5 000 000 € l'an.

En 2023, le rythme des acquisitions réalisées directement par la Métropole a été particulièrement soutenu. Il devrait représenter un montant de l'ordre de 8 000 000 €.

Parallèlement, le montant des rachats auprès de l'EPF devrait atteindre 2 000 000 €, et porter principalement sur des biens immobiliers arrivant en fin de portage sur les secteurs Saint-Sever Nouvelle Gare et de la Plaine de la Ronce.

En 2024, la montée en puissance opérationnelle de la Stratégie foncière devrait se poursuivre. Des acquisitions foncières sont notamment à prévoir dans le cadre du déploiement de la Stratégie foncière Habitat ou en matière d'Enseignement Supérieur et de Recherche (ESR).

Des rachats EPF sont par ailleurs programmés pour un montant de 1 300 000 €. Les rachats concerneront le secteur Saint-Sever Nouvelle Gare (fonciers arrivant en fin de portage) et les ZAC Flaubert et Luciline (rachats d'espaces publics aménagés destinés à intégrer le domaine public métropolitain).

A compter de 2024, les acquisitions foncières et rachats EPF seront traités dans le cadre d'une Autorisation de Programme. Pour l'année 2024, les Crédits de Paiement sollicités s'élèveront à environ 6,5M€.

En matière de traitement des friches, la totalité des crédits inscrits au budget 2023 devrait être engagée. Les besoins pour 2024 sont évalués à 1 452 100 €. Il s'agira en particulier de poursuivre les études et travaux concourant au recyclage du secteur Seine Sud, de solder l'opération Cousin Corblin à Elbeuf et d'engager les premières démolitions sur le site de l'îlot Nétien à Rouen, retenu pour l'implantation du futur Centre des Congrès.

✓ Habitat : 8,2 M€

La Métropole a adopté son Programme de l'habitat (PLH) 2020-2025 le 16 décembre 2019. Concernant l'offre de logements sociaux, les autorisations d'agrément au titre de la programmation de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la reconstruction NPNRU doivent permettre de répondre aux besoins dans ce souci de rééquilibrage social du territoire.

Le PLH définit les actions à poursuivre ou à engager par la Métropole et ses partenaires pour répondre aux besoins en logements de la population actuelle et future du territoire.

Il vise un équilibre dans la répartition des différents types de logements sur le territoire et veille à l'articulation entre la localisation de l'habitat et des emplois en lien avec la desserte en transports en commun, dans le respect de la préservation de l'environnement.

Le PLH 2020-2025 est plus particulièrement centré sur la réhabilitation du parc de logements social et privé, le traitement des copropriétés, la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'accession sociale à la propriété et la mise en œuvre des politiques d'équilibre de peuplement.

Les aides à la production de logements sociaux prévus au titre du PLH sont liées à la programmation de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et aux dossiers de demandes de financement qui sont déposées chaque année.

A compter de 2024, ces aides seront gérées dans le cadre d'Autorisations de Programme millésimées, d'une durée de 4 ans.

Sur le sujet des copropriétés, l'année 2023 devrait voir se concrétiser plusieurs opérations accompagnées suite au travail effectué par ALTERN et par les opérateurs ANAH.

L'année 2024 devrait être caractérisée par une montée en puissance de l'action en faveur des copropriétés. Les besoins de financements sont chiffrés à 1,5 M€ qui seront en particulier mobilisés sur les opérations suivantes :

- Nouvelle OPAH RU d'Elbeuf, avec moins de propriétés accompagnées mais potentiellement davantage de travaux,
- Lancement d'une OPAH RU sur Rouen avec un volet copropriété,
- Seconde année de l'OPAH CD Saint-Etienne-du-Rouvray avec des premiers travaux identifiés suite aux votes en assemblées générales de copropriétés,
- Mise en place d'une concession pour le recyclage de la copropriété Faucigny à Saint-Etienne-du-Rouvray,
- Développement des demandes de subventions des copropriétés engageant des travaux de rénovation thermique (contexte national et déploiement de la SPL ALTERN), avec mise en place d'un suivi en Autorisation de Programme.

Le traitement de la copropriété Faucigny fera l'objet d'une Autorisation de Programme d'un montant total de 3,7 M€.

En matière de renouvellement urbain, 0,14 M€ seront mobilisés au titre du suivi-animation de l'OPAH-RU d'Elbeuf et 0,97 M€ de fonds de concours NPNRU seront versés afin d'accompagner la restructuration de centres commerciaux à Rouen, Cléon et Petit-Quevilly.

A compter de 2024, ces fonds de concours feront l'objet d'une Autorisation de Programme d'un montant total de 3 M€.

La Métropole continuera à apporter son soutien financier à la construction de logements à prix abordable, notamment à travers l'accession sociale. Les besoins de financements pour 2024 sont estimés à 0,7 M€.

Concernant la délégation des aides à la pierre, l'avenant à la convention de délégation pour l'année 2023 porte l'enveloppe déléguée à 2,9 M€, en dépenses et recettes ; les engagements comptables correspondants interviendront en 2024.

▪ **Renforcer la cohésion territoriale : 79 M€**

✓ **Voiries, espaces publics : 57,1 M€**

La compétence voirie fait de la Métropole le premier opérateur de réseaux sur son territoire. Ce positionnement permet d'améliorer la qualité des espaces dédiés à tous les modes de circulation tout en maîtrisant les budgets.

En 2024, la Métropole poursuivra son Plan Pluriannuel d'Investissement allant de 2022 à 2026 avec des « enveloppes par pôle » majorés conformément à la délibération du 5 juillet 2021, afin à la fois de prendre en compte les conclusions de l'étude du CEREMA sur l'état des voiries et de poursuivre des objectifs renforcés de réduction de l'éclairage public, de mobilités douces, de renaturation et de qualité et sécurité de l'espace public. Elle poursuivra ses efforts sur la requalification des voiries des parcs d'activités économiques et intégrera dans ses projets de voirie les réflexions sur les mobilités actives. Toutes les opérations de voirie ou de requalification des espaces publics intégreront un volet performance énergétique de l'éclairage public, notamment par le remplacement systématique des sources énergivores par un éclairage de type LED.

Une enveloppe spécifique de ce PPI est consacrée à l'éclairage public, enjeu primordial des années à venir. Cette enveloppe a été renforcée par rapport à la délibération du 5 juillet 2021.

Les principales dépenses sur 2024 sont réparties de la manière suivante :

- Audits et travaux concernant les ouvrages d'Art : 9,9 M€, dont les travaux du pont Corneille pour 5,7M€ (sur un montant total de 25 M€), la réhabilitation du tunnel Saint Herbland pour 1,5, M€ sur un montant total de 5,5 M€ et 2,7 M€ pour des travaux divers de mise en sécurité.
- Travaux de voirie, d'espaces publics, d'éclairage public, : 59,3 M€ dont :
 - Projets de territoires : 5,2 M€, (Travaux pour la création d'une liaison cyclable entre le collège Le Cèdre et le parc animalier de la forêt de Roumare à Canteleu, Travaux pour la requalification de la RD 64 à Berville-sur-Seine et la création d'une zone d'attente pour les usagers du bac...),
 - Rénovation de l'éclairage public dans les 5 pôles : 11,3 M€,
 - Requalification des voiries et espaces public :27,61 M€,
 - Projets ANRU : 11,1 M€ à Petit Quevilly, Saint Etienne Oissel, Elbeuf, Cléon, Darnétal,
 - FSIC ANRU : 1 M€.

✓ **Accueil des citoyens français itinérants : 3,2 M€**

Sur l'agglomération, une forte proportion de la population du voyage recherche un point d'ancrage qui s'orientera vers une sédentarisation déjà effective mais laissée en partie sans réponse jusqu'à maintenant. Face à cette évolution, et pour faire suite à l'étude réalisée en 2022 pour l'aménagement d'une aire familiale, des travaux ont été réalisés en 2023 sur la commune de Mesnil-Esnard pour un achèvement au premier semestre 2024. La Métropole Rouen Normandie souhaitant fermer l'aire de Rouen/Petit-Quevilly à la suite de l'incendie de Lubrizol. Le projet de 20 emplacements familiaux sur la commune de Petit-Couronne à proximité du Zénith sera construit pour répondre à ce besoin. En parallèle, les études seront menées pour aménager une aire familiale de 8 emplacements à Saint-Aubin-lès-Elbeuf. Pour 2024, les crédits sont les suivants :

- Projet Petit-Couronne : 2,2 M€,
- Projet Saint-Aubin-lès-Elbeuf : 0,6 M € pour le démarrage du chantier en 2024,
- Projet Mesnil-Esnard : 0,4 M€ pour terminer la phase de construction.

▪ **Dotations des communes : 6,4 M€**

- Fonds d'aide aux communes pour l'investissement local (FACIL/ FSIC) : 4 M€ au BP 2024. Au travers de ce dispositif, la Métropole Rouen Normandie souhaite, à la fois faciliter l'accès de ses aides dans le cadre d'opérations d'investissement communal tout en valorisant les actions visant à faire de la Métropole un territoire d'excellence au niveau de la transition écologique.
- Fonds d'aide aux communes de moins de 4500 habitants : 0,7 M€,
- Fonds de concours pour les piscines communales (FAGIP) : 1,7 M€,

Des crédits complémentaires pour le FACIL ou le FAGIP seront proposés en DM, si besoin, en fonction de l'avancement des projets des communes.

▪ **Assurer une gestion performante et sécurisée des ressources de la Métropole : 17 M€**

La modernisation des fonctions support ayant pour objectif de simplifier et optimiser la gestion des moyens afin de rendre un service de qualité à nos usagers, est plus que jamais nécessaire. Pour cela, toutes les directions transversales de la métropole sont mobilisées pour améliorer et rationaliser leur activité et trouver des économies en fonctionnement. Ce chapitre regroupe les dépenses liées à l'entretien des bâtiments, à la transition numérique et les moyens des services. Les projets de dématérialisation et de transition numérique menés par la Métropole se poursuivront et s'accroîtront en 2024. La Métropole a d'ores et déjà fait le choix de passer à 100% de papier recyclé et les services reprographiques travaillent à des solutions techniques afin de réduire voire d'éliminer à terme l'usage de produits plastiques dans les réalisations.

Dans le cadre de la transition écologique, la Métropole poursuit le renouvellement de son parc de véhicules (légers et utilitaires) par l'acquisition de véhicules électriques. Aucun véhicule thermique n'est acheté. Cette politique volontariste d'achat durable s'appuie à la fois sur les usages attendus des véhicules ainsi que sur la capacité du réseau de bornes de recharge. Un groupe de travail a été formé afin de réaliser le diagnostic détaillé de mise en œuvre de l'électrification du parc automobile sur les sites les plus complexes comme François Couperin ou celui du pôle de proximité Plateau Robec. Le groupe de travail espère ainsi lever toutes les contraintes organisationnelles et techniques.

La Métropole a notifié un premier marché pour l'acquisition de véhicules électriques légers d'occasion. L'intérêt est triple : un coût d'achat inférieur au neuf, un délai de livraison très court et une participation du secteur économique local (garages). En 2023, 41 véhicules légers électriques ont été commandés afin de poursuivre l'électrification du parc et de répondre aux nouveaux besoins.

L'ensemble des véhicules disponibles en libre-service (mobilibox) ont été électrifiés à l'exception d'un véhicule utilitaire positionné sur le boulevard du midi.

Concernant les véhicules utilitaires, un Système d'Acquisition Dynamique a été mis en place pour permettre l'acquisition en lien direct avec les technologies développées par les constructeurs. En 2023, le SAD a permis l'acquisition de 35 véhicules utilitaires légers et 20 gros utilitaires.

En 2022, le deuxième Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) a été élaboré pour couvrir la période 2022-2026.

Les grandes orientations de ce nouveau schéma sont déclinées autour des thèmes suivants :

- Le numérique au service des citoyens et le numérique responsable,
- Une administration efficiente,
- Un système d'Information disponible et sécurisé avec une priorité forte à la cybersécurité.

En octobre 2022 a été actée la mutualisation de la DSI de la Métropole avec celle de la Ville, ce qui a mobilisé les équipes, au titre de la co-construction de l'organisation.

En outre, en perspective de l'obligation d'adopter au plus tard au 1er janvier 2025 une stratégie de numérique responsable (Loi REEN), la Métropole vise une labellisation Numérique Responsable reposant sur un diagnostic et un plan d'actions réalisés dès début 2024.

Sans attendre ces travaux, la Métropole avait déjà révisé le cycle de vie de ses matériels en prolongeant la durée de vie et en optimisant le recyclage par une filière de reconditionnement et de valorisation. En 2024, cet axe est renforcé par le recours significatif aux équipements reconditionnés.

Outre les recettes liées à la récupération de la TVA et au FCTVA, la Métropole poursuit l'optimisation de ses ressources en assurant une veille permanente dans la recherche de financements autres que la fiscalité. Ainsi de nombreux partenariats accompagnent les projets de la Métropole.

Etat :

Depuis novembre 2016, la Métropole s'est engagée avec l'Etat dans un pacte métropolitain d'innovation précisant les domaines stratégiques d'innovation autour de la Seine (« réinventer la Seine ») qu'ils souhaitent investir ensemble. Une enveloppe de plus de 8 M€ a été allouée par l'Etat à la Métropole dans le cadre de ce pacte. Toutes les actions sont engagées et plus de 7,67 M€ ont déjà été perçus, soit un taux de réalisation de plus de 95 %.

Avec la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), l'Etat a également soutenu des actions portant principalement sur le développement de la mobilité durable (rénovation du métro, fourniture de bus électriques, prolongement de la ligne T4 jusqu'au CHU, mise en place du living-lab, etc) mais également la transition écologique (réhabilitation du bâtiment Couperin) ou liées à l'attractivité du territoire (rénovation du stade Diochon), pour un montant de subventions de près de 12,5 M€ sur la période 2016-2022 dont près de 10,3 M€ ont déjà été perçus. Aucun dossier DSIL n'a été retenu en 2023 sur les 5 déposés.

Signé en juillet 2021 entre l'Etat, le Havre Seine Métropole et la Métropole Rouen Normandie, le CRTE reflète l'ambition écologique de ces deux territoires de l'Axe Seine et la déclinaison opérationnelle par action jusqu'en 2026. Un avenant a été signé fin 2022 afin d'acter la programmation financière de l'Etat au titre de la DSIL 2022 et d'amender le tableau recensant les projets métropolitains et communaux pouvant s'inscrire dans le cadre du CRTE. Un nouvel avenant actualisant ces éléments devrait être signé d'ici fin 2023-début 2024.

Outre la DSIL, la Métropole a répondu à de nombreux appels à projets afin d'optimiser le financement de ses investissements :

Quatre projets d'aménagements cyclables ont été lauréats en 2021 (boulevard de l'Europe et liaison Boos-Franqueville Saint Pierre) et en 2022 (Avenue du Mont-Riboudet et avenue du Mont aux

Malades et rue Tronquet à Mont-Saint-Aignan) de l'appel à projets fonds de mobilités actives pour une subvention totale de 2,09 M€. Au titre de 2023, le dossier portant sur l'aménagement cyclable Duclair-Villers-Ecalles a été déposé mais non retenu.

Les projets d'aménagements cyclables Boos/Franqueville, boulevard de l'Europe et Rouen/Mont-Saint-Aignan bénéficient également d'un financement FEDER dans le cadre du plan de relance européen et de sa déclinaison régionale React-EU, pour un montant total de 3,6 M€. Ils seront soldés prochainement ;

La Métropole, les communes de Duclair et du Trait ont été lauréates de l'appel à projets Petites Villes de Demain (PVD) dont la mise en œuvre est pleinement effective. Une demande de financement de l'Etat pour le poste de chef de projet PVD à hauteur de 40 312 € a été formulée en 2023, représentant 75% du coût du poste.

La réalisation de la ligne T5 bénéficie d'un financement de 3 180 000 € dans le cadre de l'appel à projets TCSP.

Un dossier a été déposé pour une étude expérimentale sur les externalités du commerce, au titre du FNADT, en attente de retour de la Préfecture.

Un nouveau levier de financement visant à accélérer la transition écologique des territoires, le « Fonds vert », a été mis en place par l'Etat début 2023. Sur les différents dispositifs déclinés, 33 dossiers ont pu être déposés. A ce stade, 21 projets ont reçu un avis favorable pour un montant d'aide de près de 15 M€ (aménagement cyclables, P+R, covoiturage, Lovélo, rénovation énergétique des Feugrais et Couperin, éclairage public...). Ce montant élevé, est notamment lié à la mise en place d'une enveloppe spécifique pour les territoires engagés dans une ZFE. Des demandes d'avance ont d'ores et déjà pu être formulées. Ce fonds devrait être reconduit en 2024.

Europe :

La Métropole est lauréate, depuis 2020, de l'AMI « Territoire d'Innovation et de Grande Ambition » (TIGA) du PIA 3 pour un montant de 5,2 M€ de subventions. Ce dossier présente des actions dans le domaine de la mobilité intelligente, accessible, accommodante et inclusive. Des financements FEDER complémentaires ont été recherchés et 227 K€ ont été obtenus pour la préfiguration du living-lab et 741 K€ pour la mise en place de l'hyperviseur. Le MAAS bénéficie d'un financement FEDER de plus de 2,2 M€ sur le programme européen 2021-2027.

Dans le cadre de l'axe 4 du programme opérationnel régional FEDER/FSE/IEJ 2014-2020, la Métropole gère, en lien avec la Région, une enveloppe de 14,1 M€ afin de financer des projets urbains structurants sur le territoire. Cette enveloppe a été programmée intégralement et a pu être abondée pour atteindre 16,9 M€. Suite à des déprogrammations sur les dossiers friches, 3 projets supplémentaires ont pu être présentés dans le cadre de cette programmation : Agora verte, prolongement du T4 jusqu'à la zone Rouen Innovation Santé et aménagement cyclable du Mont Riboudet pour un montant FEDER de plus de 3,8 M€. Ces opérations devront connaître une fin d'exécution en novembre 2023 pour ne pas perdre le bénéfice de la subvention.

Dans le cadre du programme 2021-2027 (FEDER FSE+ FTJ Normandie), 11 dossiers sous maîtrise d'ouvrage Métropole ou RNA ont été déposés en 2022/2023 sur les AAP « aménagement et requalification d'espaces publics urbains », « reconversion de friches », « amélioration de l'accès aux soins en Normandie », « pôles d'échanges multimodaux aux abords des gares », le dispositif « numérisation des transports urbains propres » et le dispositif « investissements culturels et patrimoniaux » pour un montant de subvention sollicité de plus de 23 M€ : Cœur de Métropole 2, aménagements des abords du Hangar 105, parc urbain de La Bouille, parc canal Camille Claudel sur Rouen Flaubert (RNA), aménagement de jardins inondables et expérimentaux sur le site du Marais Marinox de la ZAC Rouen Innovation Santé (RNA), création d'une aire de glisse urbaine sur l'île Lacroix, financement d'un poste de chargé de mission prévention santé, PEM de la gare Malaunay/Le Houlme, le MAAS, équipement scénique du cirque théâtre d'Elbeuf, réhabilitation de l'office de tourisme de Rouen. Sur l'AAP « aménagement et requalification d'espaces publics urbains », les projets parc Canal Camille Claudel sur Rouen Flaubert et les jardins Marais Marinox sur Rouen Innovation Santé portés par RNA ont été retenus pour un montant FEDER de 1M€ sur chacune des opérations. Le MAAS a obtenu une subvention FEDER de 2,2 M€. Un financement

FEDER de 200 K€ devrait être attribué d'ici la fin de l'année pour le poste de chargé de mission prévention santé sur une durée de 3 ans. Pour le PEM de Malaunay-Le Houllme, le projet a été sélectionné et sera instruit après signature du Contrat de Territoire 2023-2027 avec la Région. Les réponses sur l'AAP reconversion de friches et le dispositif « investissements culturels patrimoniaux » sont attendues en 2024. Une demande de subvention FEDER sera également formulée pour le projet Beauvoisine.

Depuis plus de 5 ans, la Métropole est engagée dans une Task Force normande auprès de l'Union Européenne. Cette Task force s'appuie sur l'antenne de Région à Bruxelles et a pour objectif de promouvoir les projets normands au niveau européen, mais aussi de chercher de nouvelles sources de financements via des appels à projets de la Commission européenne. Pour assurer sa mise en œuvre, la Métropole finance, à hauteur de 11 000 €/an, aux côtés de Caen la Mer, Le Havre Seine Métropole, la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et la Communauté d'Agglomération du Cotentin, un poste de chargé de mission aggro à l'Antenne de Région Normandie à Bruxelles.

Cet appui a notamment permis à la Métropole de participer au projet européen Urbact, réseau porté par Clermont Auvergne Métropole, de 8 villes européennes engagées dans une démarche de neutralité carbone à horizon 2050. Une réflexion est engagée sur les suites pouvant être données au projet.

La Métropole a également été retenue sur l'appel à projets européen Intelligent Cities Challenge en lien avec sa stratégie numérique. Les lauréats bénéficient d'une expertise technique pour développer une stratégie locale.

Par ailleurs, la Métropole a adhéré au réseau européen POLIS de villes et régions européennes œuvrant pour le déploiement de technologies et de politiques innovantes dans le domaine du transport local. Ce travail en réseau à l'échelle européenne permet à la Métropole d'enrichir et de promouvoir son projet « Rouen Normandie Mobilité Intelligente pour Tous », POLIS offrant une visibilité européenne à ce projet innovant de mobilité urbaine.

La Métropole a pu renforcer ce partenariat européen en intégrant le réseau international d'économie circulaire ACR+, Association des Cités et Régions pour la gestion durable des Ressources à l'été 2021. Ce travail en réseau (échange d'informations et d'expériences) enrichit la réflexion pouvant aider la transition du territoire vers une économie circulaire. Cela peut permettre également d'aboutir à une coopération dans le cadre d'appels à projets européens et d'obtenir ainsi de nouveaux financements.

Un déplacement des vice-présidents à Bruxelles ayant eu lieu en octobre 2023, ouvre de nouvelles perspectives de financement et de partenariats.

Partenaires locaux :

Le contrat de Métropole conclu avec la Région Normandie couvre la période 2014/2022. Il comporte 59 projets pour un montant total de 131,88 M€, dont 27 projets sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole. Une quarantaine de projets est engagée, soit totalement ou partiellement pour un montant de subvention de 107,5 M€ représentant un taux d'engagement de 81,49 %. Près de 87 M€ ont été perçus, soit un taux d'encaissement de plus de 80%.

Les négociations pour le futur contrat 2023/2027 sont en cours avec la Région Normandie. Le montant des financements envisagés par la Région sera revu à la baisse (montant de 60 M€ évoqué).

Le Contrat de développement métropolitain conclu avec le Département de la Seine-Maritime sur la période 2015/2022 portait sur 14 opérations pour un montant de subvention de 29,70 M€. L'intégralité des opérations a été engagée pour un montant de 27,8 M€ et les versements, d'un montant total de 26,79 M€, représentent un taux d'encaissement de plus de 96 %.

Les négociations sont finalisées pour le prochain contrat de territoire portant sur la période 2023/2027 avec l'inscription de 6 projets sous maîtrise d'ouvrage Métropole. Contrairement au

contrat précédent, celui-ci comprend également des projets sous maîtrise d'ouvrage communale (7). La Métropole et le Département devraient délibérer en février 2024, pour un financement FDADT inscrit à hauteur de 22,84 M€ au total, sur les 13 projets.

III – Régie de l'Assainissement

Les recettes de fonctionnement du budget de l'assainissement s'élèvent à 50,9 M€ soit 0,84% de plus qu'au BP 2023. Les dépenses s'établissent à 35 M€ contre 34 M€ en 2023.

La CAF brute s'établirait à 15,9 M€ dans ce projet de BP 2024. Pour 2024, compte tenu des évolutions du contexte 2022-2023 (forte inflation des coûts de fonctionnement (énergie, fournitures et services et de travaux depuis 2022) il sera proposé une évolution de la part Métropole du prix de l'eau et de l'assainissement de 5% (ainsi que des autres prestations annexes : travaux de branchement, participation financière à l'assainissement collectif). Cette évolution permettra de compenser en partie l'effet inflationniste des coûts 2022-2023, d'éviter de dégrader la capacité de financement actuelle des services de l'eau et de l'assainissement et de pouvoir s'engager dans une trajectoire d'augmentation des investissements conforme à la prospective d'investissement avec un recours modéré à l'endettement.

Les nouvelles dépenses programmées en investissement pour 2024 augmentent de 7,98 % par rapport à 2023 et s'établissent à 18,9 M€. Elles concernent principalement :

- La poursuite des travaux nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction des rejets directs dans les milieux naturels avec notamment la création de bassins de rétention (bassin de stockage de Cléon), le redimensionnement des réseaux et les travaux de mise en conformité des stations d'épuration (dont en 2024 la STEP de Yainville),
- Des travaux de renouvellement / réhabilitation de conduites pour environ 8.8 M€ (dont travaux liés à T5 pour 2.5M€),
- Divers travaux d'entretien / réhabilitation et de renouvellement des équipements des stations de traitement et postes de refoulement (2.7 M€),
- La poursuite des études directrices sur les systèmes d'assainissement de la Métropole : mise à jour du schéma directeur Emeraude (avec étude spécifique de la réhabilitation du siphon franchissant la Seine) et la poursuite des études nécessaires à la mise en conformité progressive des stations d'épuration (Yainville, Boos...).

L'encours de dette prévisionnel au 31/12/2024 s'établirait à 18,4 M€ pour ce budget et la capacité de désendettement à fin 2024 à 1,15 années (contre 1,17 années en 2023).

IV – Régie de l'Eau

En fonctionnement, la progression des recettes (91,1 M€) de 4,47% est due, comme pour l'assainissement, à la poursuite de l'évolution progressive de 5% sur la part Métropole du prix de l'eau. Les dépenses quant à elle s'établissent à 75,3 M€ soit une augmentation de 1,78 %.

La CAF brute qui en découle s'établirait à 15,8 M€ dans ce projet de BP 2024, en hausse (soit 19 %) de 2,6 M€ par rapport au BP 2023 du fait essentiellement de la baisse des coûts énergétiques.

Les dépenses programmées en investissement pour 2024 augmentent de 30,8 % par rapport à 2023 et s'établissent à 26,6 M€. Parmi ces propositions, nous pouvons citer :

- Le renouvellement et le redimensionnement des réseaux (pour un montant d'environ 11.6 M€), en coordination avec les travaux de voirie (dont T5) ou d'infrastructures nécessaires au développement de la Métropole et en intégrant un objectif de renouvellement moyen adapté (1% par an) ; une partie de ce renouvellement concerne le remplacement des

conduites en PVC antérieures à 1980 et susceptibles de libérer des CVM (Chlorure de Vinyle Monomère),

- Des travaux de sécurisation de la production et d'alimentation en eau potable (montant d'environ 3.7 M€) : mise à niveau des traitements (charbon actif) sur les usines de la Chapelle de Carville (Darnétal) et du Mont Duve (Saint-Aubin),
- La poursuite de l'équipement en compteurs radio (92% du parc équipé) afin d'en terminer le déploiement en 2024 et assurer un renouvellement régulier (900 k€ pour le renouvellement des compteurs et/ou leur équipement en radio) ; ce déploiement permet de simplifier et fiabiliser la relève des compteurs (pour le service et pour l'abonné) et de réduire les coûts d'exploitation,
- Divers travaux de réhabilitation de réservoirs (500k€),
- Le renouvellement d'une partie de la flotte de véhicules techniques (100% électrique) pour 1 M€ en 2024,
- Sur le plan des études, le lancement du schéma directeur eau potable, du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) et la fin des études de modélisation de la ressource et de recherche/études sur une ressource en eau de l'ordre de 50 000 m³/j à exploiter à l'horizon 2035.

Ces dépenses sont financées par l'autofinancement, des subventions pour 0,9 M€ et par un emprunt prévisionnel de 14,4 M€.

L'encours de dette prévisionnel au 31/12/2024 s'établirait à 37,7 M€ et la capacité de désendettement à fin 2024 à 2,38 années (contre 2,89 années au BP 2023).

V – Régie Rouen Normandie Création

Le budget 2024 de la régie Rouen Normandie Création présente une CAF Brute de 643 313 €.

Ces dernières années, la Métropole a développé une chaîne immobilière complète de l'incubateur à l'hôtel d'entreprises pour favoriser la création puis consolider et pérenniser les entreprises sur le territoire. L'évolution de l'offre d'accompagnement de l'équipe au sein de Rouen Normandie Création permet de proposer une offre globale complète et complémentaire pour offrir à chaque porteur de projet la solution la plus efficace au regard de leur projet.

L'économie redémarre lentement mais, cependant, on observe une persévérance des entreprises qui démontrent une capacité à s'adapter. Même si la tendance apparaît plus compliquée pour trouver de nouveaux prospects malgré une communication plus intense et une présence sur le terrain des trois chargés d'accompagnements, au 30 juin 2023, le taux d'occupation reste stable à 78 % par rapport à l'exercice 2022.

Afin de contribuer au développement économique et de créer une nouvelle dynamique entre les acteurs de la santé, une nouvelle pépinière s'installera fin 2023, route de Lyons à Rouen, sur une surface utile de 1217 m² afin de pouvoir y installer de nouveaux espaces d'accueil et des bureaux et ainsi permettre à notre partenaire Normandie incubation d'atteindre ses objectifs de développement. La SEMRI a porté l'acquisition de ce bien et fait réaliser les travaux d'aménagements. La Métropole s'engage pour 9 ans de location par bail et procédera au remboursement des travaux d'aménagement, soit un loyer annuel HT de 339 K€.

Une partie des recettes sera couverte par l'occupation de cette surface par Normandie Incubation et de nouvelles recettes sont attendues de ce nouveau partenariat avec l'incubateur.

La prévision de la facturation des entreprises hébergées en pépinière est en augmentation de 5.39 % entre 2023 et 2024.

Concernant les hôtels, on prévoit une hausse de 14.91 % qui pourra encore être plus importante si le rez-de-chaussée de BIOPOLIS 3 est loué à ROBOCATH.

Avec les dépenses occasionnées par la gestion du nouveau site pour la santé, les dépenses de fonctionnement prévisionnelles de 2024 augmentent de 9 %.

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles pour 2024 concernent notamment :

- Un projet d'étude pour 30 000 € pour accompagner la régie dans la modernisation de l'offre,
- La prévision des loyers et des provisions pour charges pour le site du Campus Santé ainsi qu'une enveloppe dédiée à l'acquisition de mobiliers (50 000 €),
- La prise en compte de la régularisation des charges d'exploitation (tous les fluides) pour l'ensemble des sites,
- La communication avec un budget de 10 000 € et la modernisation du site internet budgétisée pour 22 800 €,
- L'acquisition d'un logiciel de gestion, de facturation et de statistiques.

Concernant les dépenses d'investissement, les crédits s'élèvent à 0,7 M€ pour l'ensemble des sites.

Le budget 2024 de la régie s'équilibre par une subvention du budget principal de 1,4 M€ qui reste stable par rapport à 2023.

IV – Régie Publique de l'énergie calorifique (réseaux de chaleur)

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les nouvelles compétences de la Métropole comprennent les concessions de distribution d'électricité et de gaz ainsi que la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbain. Ce budget couvre l'activité des réseaux de chaleur de la Métropole exploités en régie, avec le cas échéant des contrats de prestations.

La CAF brute prévisionnelle pour 2024 passe à 1,9 M€, contre 0,7 M€ pour le BP 2023.

De BP à BP, les prévisions des dépenses de fonctionnement sont en légère hausse (+ 0,80 % par rapport à l'exercice 2023), pour prendre en compte les dépenses d'exploitation suite aux travaux d'interconnexion Martainville et l'extension vers le quartier Saint Julien à Petit Quevilly. Dans une démarche prudentielle, les crédits 2024 relatifs à l'achat de CO2 ont été maintenus à hauteur de 700 k€ en raison de la volatilité du marché des quotas.

Les dépenses d'investissement 2024 (3,8 M€) correspondent principalement :

- Aux travaux (nouveaux raccordements, extensions de réseau, travaux en chaufferie, travaux divers),
- Aux dépenses de gros entretien et renouvellement (GER - P3) et de remboursement d'investissement (P4, exclusivement sur Elbeuf Franklin), attachées aux marchés d'exploitation,
- Aux études diverses (immobilisations incorporelles) non rattachées directement à des réalisations.

Les recettes d'investissements sont inscrites à hauteur 1,75 M€, dans une logique prudentielle et sont réparties comme suit :

- 1,6 M€ de subventions diverses (1 M€ inscrit sur la subvention ADEME pour St Julien et 600 k€ de CEE, soit +600k€ par rapport au BP23),
- 150 k€ pour des recettes liées aux raccordements, soit + 150k € par rapport à 2023.

V – CONSOLIDATION DES 8 BUDGETS

Cette présentation du budget de l'exercice 2024 s'inscrit dans une volonté affirmée de préservation de la stabilité fiscale, en réalisant des efforts très importants sur la globalité des dépenses de fonctionnement tout en augmentant le niveau d'investissement réalisé, moteur de croissance et créateur d'emplois sur notre territoire métropolitain. En effet, le contexte de la crise énergétique et inflationniste doit renforcer l'optimisation et l'adaptation des dépenses de fonctionnement dans un souci de sobriété pour permettre à la métropole de conserver des marges de manœuvre qui, même limitées sur 2024, répondront aux ambitions d'une politique d'investissement de haut niveau.

Au regard du budget prévisionnel 2024 :

- la CAF Brute s'établirait à 88,2 M€ pour les 8 budgets consolidés (73,6 M€ au BP 2023),
- les dépenses d'investissement de la Métropole atteindraient 344 M€ (soit une augmentation des inscriptions par rapport à 2023 : 309 M€),
- la capacité de désendettement théorique (plafond) affiche une légère diminution par rapport à l'exercice prévisionnel du BP 2023 (8,29 années contre 7,82 années en 2024).

En annexe : Tableaux de synthèse des dépenses et recettes réelles
(Fonctionnement et investissement)

BUDGET PRIMITIF 2024
Synthèse Budgétaire consolidée des 4 budgets
Budget Principal, des Transports, des Déchets Ménagers et ZAE

	CA 2022	BP 2023	BP 2024
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	535 405 168,34	533 485 893,00	556 379 557,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	486 088 149,12	490 953 850,00	502 491 061,00
CAF Brute (c=a - b)	49 317 019,22	42 532 043,00	53 888 496,00
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	33 637 861,57	38 466 581,00	45 141 319,00
CAF Nette (e= c-d)	15 679 157,65	4 065 462,00	8 747 177,00
Dépenses Investissement (hors dette) (f)*	185 171 635,65	269 332 203,00	294 306 715,00
Recettes Investissement (hors dette) (g)*	53 640 784,65	73 328 463,00	77 795 738,00
Avance SOMETRAR (g')	5 336 000,00	5 335 000,00	5 335 000,00
Remboursement de l'avance du budget de l'eau		0,00	
Mobilisation d'emprunts (h = f-g-e)	53 772 727,00	186 603 278,00	202 428 800,00

EVOLUTION THEORIQUE DE LA DETTE BUDGETAIRE

(hors reports et trésorerie)

Encours rectifié au 01/01/2023		391 864 894,81	391 864 894,81
En-cours au 01/01/2024 (i)		540 001 591,81	462 277 096,12
En-cours théorique au 31/12/2024 (j = i + h - d)			617 524 577,12
En-cours dette / CAF brute théorique (k = j / c)	7,95	12,70	11,46

BUDGET PRIMITIF 2024
Synthèse Budgétaire Régie de l'Assainissement
Budget Assainissement

	CA 2022	BP 2023	BP 2024
Total recettes réelles de fonctionnement (a)	50 076 384,40	50 516 048,00	50 939 409,00
Total dépenses réelles de fonctionnement (b)	37 459 224,25	34 016 117,00	35 014 321,00
CAF Brute (c=a - b)	12 617 160,15	16 499 931,00	15 925 088,00
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	9 441 746,85	2 944 900,00	3 177 200,00
CAF Nette (e = c - d)	3 175 413,30	13 555 031,00	12 747 888,00
Dépenses investissement (hors dette) (f)	15 130 323,52	17 503 421,00	18 900 700,00
Recettes investissement (hors dette) (g)	2 123 755,97	919 000,00	1 050 000,00
Mobilisation d'emprunts (h = f - g - e)	416 178,00	3 029 390,00	5 102 812,00

EVOLUTION THEORIQUE DE LA DETTE BUDGETAIRE
(hors reports et trésorerie)

Encours au 01/01/2023		19 266 330,95	19 286 873,94
En-cours au 01/01/2024 (i)		19 350 820,95	16 447 084,29
En-cours théorique au 31/12/2024 (j = i + h - d)			18 372 696,29
En-cours dette / CAF brute théorique (k = j / c)	1,53	1,17	1,15

BUDGET PRIMITIF 2024
Synthèse Budgétaire Régie de l'Eau
Budget Eau

	CA 2022	BP 2023	BP 2024
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	88 074 480,51	87 235 477,00	91 136 905,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	73 259 401,11	73 983 221,00	75 299 502,00
CAF Brute (c=a - b)	14 815 079,40	13 252 256,00	15 837 403,00
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	4 581 568,09	4 030 000,00	4 520 000,00
CAF Nette (e= c-d+d')	10 233 511,31	9 222 256,00	11 317 403,00
Dépenses Investissement (hors dette) (f)*	15 168 663,59	20 338 903,00	26 611 400,00
Recettes Investissement (hors dette) (g)*	1 087 112,45	685 000,00	922 920,00
Mobilisation d'emprunts (h = f-g-e)	0,00	10 431 647,00	14 371 077,00

EVOLUTION THEORIQUE DE LA DETTE BUDGETAIRE

(hors reports et trésorerie)

Encours au 01/01/2023		31 854 224,09	31 854 224,09
En-cours au 01/01/2024 (i)		38 255 871,09	27 910 377,87
En-cours théorique au 31/12/2024 (j = i + h - d)			37 761 454,87
En -cours dette/ CAF brute théorique (k = j/c)	2,15	2,89	2,38

BUDGET PRIMITIF 2024
Synthèse Budgétaire
Régie Rouen Normandie Création

	CA 2022	BP 2023	BP 2024
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	3 114 779,86	3 073 589,00	3 227 971,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	2 242 562,13	2 497 343,00	2 584 658,00
CAF Brute (c=a - b)	872 217,73	576 246,00	643 313,00
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	0,00	0,00	0,00
CAF Nette (e= c-d+d')	872 217,73	576 246,00	643 313,00
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	228 573,43	606 246,00	663 313,00
Recettes Investissement (hors dette) (g)	38 349,79	30 000,00	20 000,00
Mobilisation d'emprunts (h = f-g-e)	0,00	0,00	0,00

EVOLUTION THEORIQUE DE LA DETTE BUDGETAIRE

(hors reports et trésorerie)

Encours au 01/01/2023			0,00
En-cours au 01/01/2024 (i)			0,00
En-cours théorique au 31/12/2024 (j = i + h - d)			0,00
En -cours dette/ CAF brute théorique (k = j/c)	0	0	0,00

BUDGET PRIMITIF 2024
Synthèse Budgétaire
Régie Publique de l'Energie Calorifique

	CA 2022	BP 2023	BP 2024
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	4 779 373,77	6 634 400,00	7 877 633,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	3 588 704,19	5 886 982,00	5 934 113,00
CAF Brute (c=a - b)	1 190 669,58	747 418,00	1 943 520,00
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	500 000,00	780 000,00	875 000,00
CAF Nette (e= c-d+d')	690 669,58	-32 582,00	1 068 520,00
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	5 804 505,85	1 477 527,00	3 807 500,00
Recettes Investissement (hors dette) (g)	245 056,50	1 150 000,00	1 750 000,00
Mobilisation d'emprunts (h = f-g-e)	5 000 000,00	360 109,00	988 980,00

EVOLUTION THEORIQUE DE LA DETTE BUDGETAIRE

(hors reports et trésorerie)

Encours rectifié au 01/01/2023		12 750 000,00	12 750 000,00
En-cours au 01/01/2024 (i)		12 330 109,00	14 625 000,00
En-cours théorique au 31/12/2024 (j = i + h - d)			14 738 980,00
En -cours dette/ CAF brute théorique (k = j/c)	10,71	16,50	7,58

BUDGET PRIMITIF 2024
Synthèse Budgétaire Générale
Consolidation des 8 budgets

	CA 2022	BP 2023	BP 2024
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	681 450 186,88	679 513 428,00	708 169 914,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	602 638 040,80	605 905 534,00	619 932 094,00
CAF Brute (c=a - b)	78 812 146,08	73 607 894,00	88 237 820,00
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	48 161 176,51	46 221 481,00	53 713 519,00
CAF Nette (e= c-d)	30 650 969,57	27 386 413,00	34 524 301,00
Dépenses Investissement (hors dette) (f)*	221 503 702,04	309 258 300,00	344 289 628,00
Recettes Investissement (hors dette) (g)*	57 135 059,36	76 112 463,00	81 538 658,00
Avance SOMETRAR (g')	5 336 000,00	5 335 000,00	5 335 000,00
Remboursement de l'avance du budget de l'eau			
Mobilisation d'emprunts (h = f-g-e-g')	59 188 905,00	200 424 424,00	222 891 669,00

* Dont ZAE

EVOLUTION THEORIQUE DE LA DETTE BUDGETAIRE (hors reports et trésorerie)			
Encours rectifié au 01/01/2023		455 735 449,85	455 755 992,84
En-cours au 01/01/2024 (i)		609 938 392,85	521 259 558,28
En-cours théorique au 31/12/2024 (j = i + h - d)			690 437 708,28
En -cours dette/ CAF brute théorique (k = j/c)	5,78	8,29	7,82

METROPOLE ROUEN NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2024

BUDGET PRINCIPAL

Section d'Investissement
Dépenses

	Chapitre	Budget Primitif 2024
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV	219 500,00
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	4 831 300,00
	10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	2 000,00
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	21 624 319,00
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 354 186,00
	204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	53 367 168,00
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	79 370 161,00
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	54 835 797,00
	26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	970 000,00
	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	17 500,00
Total	Total Dépenses	227 591 931,00

Section d'Investissement
Recettes

	Chapitre	Budget Primitif 2024
	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	694 253,00
	024 PRODUIT DES CESSIONS	3 277 000,00
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV	30 411 092,00
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	4 831 300,00
	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	23 716 650,00
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	29 061 675,00
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	133 287 661,00
	204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	
	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 312 300,00
Total	Total Recettes	227 591 931,00

METROPOLE ROUEN NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2024

BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement
Dépenses

	Chapitre	Budget Primitif 2024
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	68 261 259,00
	012 CHARGES DE PERSONNEL	68 950 134,00
	014 ATTENUATION DE PRODUITS	98 723 222,00
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	694 253,00
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON	30 411 092,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100 650 262,00
	6586 FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES ELUS	110 000,00
	66 FRAIS FINANCIERS	6 894 172,00
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000,00
	68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	100 700,00
Total	Total Dépenses	374 810 094,00

Section de Fonctionnement
Recettes

	Chapitre	Budget Primitif 2024
	013 ATTENUATION DE CHARGES	131 750,00
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON	219 500,00
	70 VENTES PROD.FABRIQUES,PRESTATIONS SERV,MARCHANDISE	15 376 526,00
	73 IMPOTS ET TAXES	154 974 496,00
	731 IMPOSITIONS DIRECTES	70 828 748,00
	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	120 858 161,00
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	12 410 913,00
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000,00
Total	Total Recettes	374 810 094,00

METROPOLE ROUEN NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2024**BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS****Section d'Investissement**
Dépenses

	Chapitre	Budget Primitif 2024
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV	7 342 000,00
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	13 625 000,00
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	23 725 000,00
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 390 000,00
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	54 425 154,00
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	22 947 234,00
	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	20,00
Total	Total Dépenses	123 454 408,00

Section d'Investissement
Recettes

	Chapitre	Budget Primitif 2024
	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 583 761,00
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV	14 743 950,00
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	13 625 000,00
	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	85 301,00
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 735 412,00
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	64 720 984,00
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	
	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	18 960 000,00
Total	Total Recettes	123 454 408,00

METROPOLE ROUEN NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2024**BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS****Section de Fonctionnement****Dépenses**

	Chapitre	Budget Primitif 2024
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 784 135,00
	012 CHARGES DE PERSONNEL	2 643 220,00
	014 ATTENUATION DE PRODUITS	130 000,00
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 583 761,00
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON	14 743 950,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	118 651 198,00
	66 FRAIS FINANCIERS	5 501 083,00
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	239 000,00
	68 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATION	3 050,00
Total	Total Dépenses	165 279 397,00

Section de Fonctionnement**Recettes**

	Chapitre	Budget Primitif 2024
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON	7 342 000,00
	70 VENTES PROD.FABRIQUES,PRESTATIONS SERV,MARCHANDISE	205 000,00
	73 IMPOTS ET TAXES	118 000 000,00
	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	38 864 032,00
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	841 705,00
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	26 660,00
Total	Total Recettes	165 279 397,00

METROPOLE ROUEN NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2024

BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS

Section d'Investissement
Dépenses

	Chapitre	Budget Primitif 2024
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV	454 315,00
	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 000,00
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	252 000,00
	204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	225 000,00
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 778 395,00
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 309 100,00
Total	Total Dépenses	15 023 810,00

Section d'Investissement
Recettes

	Chapitre	Budget Primitif 2024
	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 000 000,00
	024 PRODUIT DES CESSIONS	20 000,00
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV	5 471 255,00
	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 832 400,00
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 072 000,00
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 628 155,00
Total	Total Recettes	15 023 810,00

METROPOLE ROUEN NORMANDIE BUDGET PRIMITIF 2024

BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS

Section de Fonctionnement Dépenses

	Chapitre	Budget Primitif 2024
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	43 462 859,00
	012 CHARGES DE PERSONNEL	13 706 206,00
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 000 000,00
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON	5 471 255,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 964 892,00
	66 FRAIS FINANCIERS	
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00
	68 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATION	19 050,00
Total	Total Dépenses	66 629 262,00

Section de Fonctionnement Recettes

	Chapitre	Budget Primitif 2024
	013 ATTENUATION DE CHARGES	5 000,00
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON	454 315,00
	70 VENTES PROD.FABRIQUES,PRESTATIONS SERV,MARCHANDISE	3 676 000,00
	731 IMPOSITIONS DIRECTES	55 056 481,00
	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	7 156 721,00
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	280 745,00
Total	Total Recettes	66 629 262,00

METROPOLE ROUEN NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2024**CONSOLIDATION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****Section d'Investissement**
Dépenses

Total	Total Dépenses	366 070 149,00
--------------	-----------------------	-----------------------

Section d'Investissement
Recettes

Total	Total Recettes	366 070 149,00
--------------	-----------------------	-----------------------

Section de Fonctionnement
Dépenses

Total	Total Dépenses	606 718 753,00
--------------	-----------------------	-----------------------

Section de Fonctionnement
Recettes

Total	Total Recettes	606 718 753,00
--------------	-----------------------	-----------------------

METROPOLE ROUEN NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2024**BUDGET DE LA REGIE PUBLIQUE DE L'EAU****Section d'Investissement**
Dépenses

	Chapitre	Budget Primitif 2024
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV	522 100,00
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 870 000,00
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 736 800,00
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 613 600,00
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	20 259 500,00
	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 500,00
Total	Total Dépenses	34 003 500,00

Section d'Investissement
Recettes

	Chapitre	Budget Primitif 2024
	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 555 053,00
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV	7 804 450,00
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	921 420,00
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	16 721 077,00
	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 500,00
Total	Total Recettes	34 003 500,00

METROPOLE ROUEN NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2024**BUDGET DE LA REGIE PUBLIQUE DE L'EAU****Section de Fonctionnement**
Dépenses

	Chapitre	Budget Primitif 2024
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	45 401 014,00
	012 CHARGES DE PERSONNEL	12 472 489,00
	014 ATTENUATION DE PRODUITS	9 600 000,00
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 555 053,00
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON	7 804 450,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 395 494,00
	66 FRAIS FINANCIERS	455 905,00
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 174 600,00
	68 DOTATIONS AUX COMPTES D'AMORTISSEMENT	800 000,00
Total	Total Dépenses	91 659 005,00

Section de Fonctionnement
Recettes

	Chapitre	Budget Primitif 2024
	013 ATTENUATION DE CHARGES	100 000,00
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON	522 100,00
	70 VENTES PROD.FABRIQUES,PRESTATIONS SERV,MARCHANDISE	90 122 000,00
	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	40 000,00
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	140 405,00
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	734 500,00
	78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
Total	Total Recettes	91 659 005,00

METROPOLE ROUEN NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2024**BUDGET DE LA REGIE PUBLIQUE DE L'ASSAINISSEMENT****Section d'Investissement**
Dépenses

	Chapitre	Budget Primitif 2024
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV	2 600 500,00
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 927 200,00
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	641 900,00
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 921 800,00
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	12 337 000,00
Total	Total Dépenses	25 428 400,00

Section d'Investissement
Recettes

	Chapitre	Budget Primitif 2024
	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 832 288,00
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV	12 693 300,00
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 050 000,00
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 852 812,00
Total	Total Recettes	25 428 400,00

METROPOLE ROUEN NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2024**BUDGET DE LA REGIE PUBLIQUE DE L'ASSAINISSEMENT****Section de Fonctionnement**
Dépenses

	Chapitre	Budget Primitif 2024
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	19 068 193,00
	012 CHARGES DE PERSONNEL	7 244 224,00
	014 ATTENUATION DE PRODUITS	4 070 000,00
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 832 288,00
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON	12 693 300,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 661 554,00
	66 FRAIS FINANCIERS	144 850,00
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 275 500,00
	68 DOTATIONS AUX COMPTES D'AMORTISSEMENT	550 000,00
Total	Total Dépenses	53 539 909,00

Section de Fonctionnement
Recettes

	Chapitre	Budget Primitif 2024
	013 ATTENUATION DE CHARGES	30 000,00
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON	2 600 500,00
	70 VENTES PROD.FABRIQUES,PRESTATIONS SERV,MARCHANDISE	50 116 604,00
	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	400 000,00
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	379 805,00
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 000,00
Total	Total Recettes	53 539 909,00

METROPOLE ROUEN NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2024**BUDGET DE LA REGIE ROUEN NORMANDIE CREATION****Section d'Investissement**
Dépenses

	Chapitre	Budget Primitif 2024
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	20 000,00
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 700,00
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	110 100,00
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	529 513,00
Total	Total Dépenses	663 313,00

Section d'Investissement
Recettes

	Chapitre	Budget Primitif 2024
	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	444 263,00
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV	199 050,00
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	20 000,00
Total	Total Recettes	663 313,00

METROPOLE ROUEN NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2024**BUDGET DE LA REGIE ROUEN NORMANDIE CREATION****Section de Fonctionnement****Dépenses**

	Chapitre	Budget Primitif 2024
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	444 263,00
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON	199 050,00
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 765 268,00
	012 CHARGES DE PERSONNEL	593 659,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	209 831,00
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 000,00
	68 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATION	7 900,00
Total	Total Dépenses	3 227 971,00

Section de Fonctionnement**Recettes**

	Chapitre	Budget Primitif 2024
	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	1 000,00
	70 VENTES PROD.FABRIQUES,PRESTATIONS SERV,MARCHANDISE	15 000,00
	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 391 561,00
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 820 410,00
Total	Total Recettes	3 227 971,00

METROPOLE ROUEN NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2024**BUDGET DE LA REGIE PUBLIQUE DE L'ENERGIE CALORIFIQUE****Section d'Investissement**
Dépenses

	Chapitre	Budget Primitif 2024
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	10 000,00
	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	875 000,00
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	80 000,00
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000,00
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	3 707 500,00
Total	Total Dépenses	4 692 500,00

Section d'Investissement
Recettes

	Chapitre	Budget Primitif 2024
	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 136 020,00
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV	817 500,00
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 750 000,00
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	988 980,00
Total	Total Recettes	4 692 500,00

METROPOLE ROUEN NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2024

BUDGET DE LA REGIE PUBLIQUE DE L'ENERGIE CALORIFIQUE

Section de Fonctionnement

Dépenses

	Chapitre	Budget Primitif 2024
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 841 100,00
	012 CHARGES DE PERSONNEL	460 000,00
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 136 020,00
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON	817 500,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	171 913,00
	66 FRAIS FINANCIERS	408 100,00
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00
	69 IMPOT SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	50 000,00
Total	Total Dépenses	7 887 633,00

Section de Fonctionnement

Recettes

	Chapitre	Budget Primitif 2024
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	10 000,00
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 877 633,00
Total	Total Recettes	7 887 633,00